

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|-----------|
| ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES..... | 16 |
| 2022-146 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal..... | 16 |
| 2022-147 Démission de Mme Nathalie Charvy de son mandat de conseillère municipale – Remplacement par Mme Sandra Pardal – Nouvel ordre du tableau – Désignation auprès des commissions..... | 17 |
| 2022-148 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif..... | 18 |
| 2022-149 Adoption de la convention constitutive d’un groupement d’intérêt public dénommé Service Santé et Sécurité au Travail inter fonctions publiques de la Nièvre..... | 18 |
| 2022-150 Intégration d’une clause de respect des principes de laïcité et de neutralité dans les contrats de la commande publique – Approbation de différents avenants..... | 18 |
| 2022-151 Convention de mise à disposition de Nevers Agglomération à la Ville de Nevers pour la gestion du centre des expositions..... | 18 |
| 2022-152 Adhésion à la centrale d’achat de l’informatique hospitalière (CAIH)..... | 21 |
| 2022-153 Décision modificative n°2..... | 21 |
| ATTRACTIVITÉ..... | 22 |
| 2022-154 Convention de partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Lancement des illuminations 2022..... | 22 |
| 2022-155 Mise à disposition du domaine public communal destiné à l’exploitation du petit train routier..... | 23 |
| ENFANCE JEUNESSE..... | 24 |
| 2022-156 Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d’association avec l’État au titre de l’année scolaire 2021-2022..... | 24 |
| 2022-157 Convention de partenariat avec le Relais Petite Enfance de Coulanges-lès-Nevers - Renouvellement | 29 |
| 2022-158 Affiliation FOL58 – Lire et faire Lire – Année scolaire 2022/2023..... | 30 |
| 2022-159 Renouvellement convention « crèches à vocation d’insertion professionnelle (AVPI) 2023-2025. | 30 |
| 2022-160 Mise à jour du règlement des services et établissements d’accueil de la Petite Enfance..... | 31 |
| CULTURE..... | 31 |
| 2022-161 Partenariat de la médiathèque Jean-Jaurès avec la ludothèque Arc-en-Ciel du Centre Social Vertpré | 31 |
| URBANISME..... | 32 |
| 2022-162 Lancement de la procédure de révision allégée du Plan Local d’Urbanisme..... | 32 |
| SPORT ET BIEN ÊTRE..... | 35 |
| 2022-163 Partenariat Ville de Nevers / Comité Départemental Rugby 58 « Faites du rugby »..... | 35 |
| 2022-164 Attribution d’une subvention exceptionnelle pour l’Académie de Boxe Citoyenne : soutien à l’organisation du gala de Boxe 2022..... | 36 |
| 2022-165 Partenariat Ville de Nevers / SASU « La French Run », Nevers Marathon – Année 2022..... | 37 |
| 2022-166 Manifestation du Centenaire du Cercle Nevers Escrime – Demande exceptionnelle de subvention | 41 |
| Question orale | 42 |

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous ouvrons la séance de ce Conseil municipal du 8 novembre.

Avant d'aborder les délibérations, j'aurais un certain nombre d'informations à donner.

Tout d'abord, nous avons à désigner deux secrétaires de séance. Je propose que ce soit Guillaume LARGERON et Rose-Marie GERBE, si vous en êtes d'accord, et si chacun d'entre eux en est d'accord.

Avant d'aller plus loin, je voulais donner lecture des procurations qui ont été données.

Tout d'abord Bertrand Couturier à Corinne Mangel.

Isabelle Kozmin à Anne Wozniak.

Martine Mazoyer à Françoise Hervet.

Iris Gallois à Guillaume LARGERON.

Marylène Rocher à Michel Suet, jusqu'à son arrivée.

Chrystel Pitoun à Philippe Cordier.

Basile Khouri à moi-même.

Vincent Morel à Sylvie Dupart-Muzerelle.

Est excusée Florence Vard, qui ne donne pas de pouvoir.

Hervé Barsse donnera pouvoir à Céline Morini, en imaginant que nous n'ayons pas fini à 23 h 00, mais cela me semble faisable ; c'est un petit Conseil municipal, puisqu'il n'y a plus le débat d'orientations budgétaires qui était initialement prévu, pour les raisons que nous avons évoquées, et de travail notamment avec l'opposition. Des choses évoluent ; le prix de l'électricité aussi. Il est proposé un échange sur les pistes d'économies d'énergie, avec ceux qui le souhaitent, de l'opposition, le jeudi 24 novembre à 17 h 30, pour que nous puissions aussi, de façon exhaustive, aller plus loin dans les propositions.

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, bonne nouvelle, j'ai envie de dire. Effectivement, nous vous avons proposé ce travail en commun, au moins pour avoir un échange sur la situation et les pistes d'économies possibles, au dernier Conseil. C'était il y a 6 semaines, quand même ; et nous nous étonnions de ne pas avoir de nouvelles. Nous avons relancé en Commission. Nous avons entendu votre *Facebook Live*, car nous écoutons vos *Facebook Live*, Monsieur le Maire, où, à trois reprises, vous annoncez que vous avez associé l'opposition en préalable au Conseil pour discuter des pistes d'économies d'énergie, et disiez que des groupes de travail se sont réunis, etc. ; ce qui nous avait fortement étonnés. Je pense que votre langue a fourché ; à trois reprises, quand même.

La première rencontre est prévue le 24 novembre, pour discuter des pistes d'économies ? Cela me semble tardif, d'autant plus que vous annoncez déjà des mesures dans la presse. Nous avons entendu parler du musée de la faïence, de la médiathèque... Nous ne contestons pas. Peut-être. Mais nous n'en avons pas parlé. Et nous avons le sentiment que les décisions, pour certaines, sont déjà prises. Il faut reprendre les choses à l'endroit, je pense.

M. le Maire – Je vais vous répondre, François Diot.

Il n'est pas dit non plus que nous déciderions de tout ensemble. Et ce n'est pas que je ne le veux pas ; c'est simplement que nous avons commencé ce travail depuis le début de l'été, déjà en interne, pour voir un peu, et suivre l'évolution de la situation, parce que, vous le savez, cela fluctue tous les jours, y compris le prix de l'énergie. Nous avons essayé d'attendre un bon moment pour renouveler le contrat de l'énergie au 1^{er} janvier pour un an. Il y a des choses sur

lesquelles nous devons prendre des décisions tôt, notamment par rapport au festival de jazz, parce qu'initialement nous avions pensé fermer le musée.

Le musée, c'est une extension de ce que nous faisons d'habitude, puisque nous fermons tout le mois de janvier, et que c'est une saison beaucoup moins fréquentée. L'idée, c'est donc aussi de travailler autrement, avec l'application des 1 607 heures, avec l'annualisation du temps de travail, pour un certain nombre d'agents. Cela va donc être aussi une autre façon de proposer les services publics qui seront impactés ; je n'ai pas envie de dire « touchés ». Parce que, de toute façon, nous avons déjà, dans les cartons, le fait de revoir complètement la proposition d'ouverture du musée. C'est une façon d'accélérer les choses ; comme l'a été le télétravail.

Sur la médiathèque, il y a des pistes ; il n'y a rien de décidé. Je souhaiterais le décider avec vous.

Il y a plusieurs scénarii qui ont été faits. L'idée, ce n'était pas d'arriver non plus tous ensemble, éparpillés ; c'était que l'on ait aussi des choses travaillées, parce que c'est un peu plus facile, pour vous, que nous les fassions travailler par les services, et qu'après il y ait des pistes. Je ne dis pas que nous allons décider de tout, ce jour-là, mais il y aura quand même des choses qui seront pré-préparées, mais sans être décidées, parce que je souhaite avoir votre retour, aussi. Si vous avez des suggestions, des propositions aussi, je les entendrai bien volontiers, mais il y a des choses qui ne peuvent pas attendre, par rapport à la saison d'hiver qui arrive. Le choix notamment du musée était un choix qui était même prévu, peut-être pas tout à fait dans cette dimension-là, mais prévu pour partie, en dehors d'une période de crise énergétique. J'étais hier avec la directrice des affaires culturelles, qui était présente au concert de jazz ; j'en ai discuté avec elle. Je représente Villes de France pour l'ensemble de la Région Bourgogne Franche-Comté sur tout ce qui est politique culturelle, et je vous assure que nous sommes loin d'être les seuls, toutes les collectivités y sont amenées, sur des équipements qui ne sont pas forcément des équipements culturels.

Ce que je souhaiterais juste faire, c'est de bien souligner que nous n'allons pas empêcher un service public quelconque, mais nous allons l'exercer autrement. Pendant la COVID, il n'était pas question d'entrer dans la médiathèque. Nous avons quand même permis l'accès à la lecture, et il y a donc peut-être aussi, en fonction de ce que nous déciderons pour la médiathèque – parce que rien n'est acté définitivement, et les choses fluctuent –, une autre façon de proposer un exercice de service public temporaire, le plus temporaire possible.

Je le redis, moi, je n'ai aucune envie de prendre ces décisions ; personne n'en a envie, mais il faut les prendre en responsabilité. Je ne peux pas parler du contrôle de la Cour des Comptes, pour l'instant, puisque nous sommes en phase finale de procédure, je le ferai en temps voulu, mais il est évident que les magistrates que j'ai reçues cette semaine m'ont confirmé que, comme beaucoup de collectivités, nous devons prendre des décisions, même si ce n'est pas pleinement leur rôle, puisque l'exercice de contrôle ne porte pas sur 2023, mais, vu l'analyse qu'elles ont faite de l'exercice précédent, elles comprennent tout à fait qu'en 2023, nous allons devoir prendre un certain nombre de mesures. Si cela ne pouvait être que pour 2023, ce serait très bien.

Donc, je vous rassure ; ce n'est pas du temps perdu. Et, en même temps, le temps qui est passé a permis aussi de consolider les connaissances de certaines choses, et peut-être de revenir sur des décisions que nous avons peut-être envie de prendre et qui n'étaient peut-être pas tout à fait justifiées. Parce que l'idée, ce n'est pas de faire des coups d'épée dans l'eau non plus ; c'est d'essayer de viser au plus juste, et d'identifier aussi ce qui consomme le plus énergétiquement, même si nous avons fait beaucoup d'efforts, mais nous n'avons pas fini. Nous avons positionné un maximum d'équipements qui ne sont pas encore dans les normes énergétiques, notamment dans le cadre du fonds vert, mais il n'en reste pas moins que, si nous sommes retenus, les travaux ne seront pas faits immédiatement. Mais j'ai pu constater, lundi, en visitant des écoles, et notamment l'école Brossolette, qui a reçu une forte politique de travaux, et notamment d'innovation énergétique, et, en discutant avec les équipes enseignantes, on entend que celles-ci en ressentent les bienfaits, et qu'il y a une moindre consommation.

Mais je vous confirme que l'idée, ce n'est pas de venir avec des choses toutes prêtes, et de faire semblant d'échanger ; c'est d'avoir pré-travaillé des choses, peut-être pas d'avoir tout vu, et puis de vous entendre, et d'avoir votre avis sur ce que, nous, nous envisageons, et puis peut-être d'autres propositions.

Sylvie Dupart-Muzerelle ?

Mme Dupart-Muzerelle – Juste une question, par rapport à cette réunion. Avant celle-ci, aurons-nous, auparavant, quelque chose sur les pistes que vous envisagez ?

M. le Maire – Non, pas forcément. Encore une fois, parce que les documents peuvent encore évoluer, et...

Mme Dupart-Muzerelle – Parce que ce serait plus facile pour travailler.

M. le Maire – Oui, j'entends, mais ce sont des documents de travail ; aucun élu n'en a, aujourd'hui, de l'équipe majoritaire. Parce qu'il y a des choses qui sont encore en train d'être travaillées, sur les performances énergétiques, et les économies. Ce que je souhaite, très concrètement, c'est que, si on prend telle décision sur telle mesure, on voit ce que cela impactera très concrètement, sur la manière d'exercer le service public autrement, et quelle économie on peut en tirer. Car l'idée n'est pas de retirer de cela des économies qui ne serviraient pas à grand-chose ; il faut que cela soit efficient.

C'est donc un sujet que nous aborderons au prochain Conseil municipal de façon plus précise, puisque nous aurons pris une bonne partie des décisions ; je ne sais pas si c'est toutes, en tout cas ; le prochain Conseil étant le 13 décembre. Même s'il y a peut-être des mesures qui seront mises en œuvre avant, parce qu'évidemment, en pleine période d'hiver, ce que nous pourrions mettre en œuvre rapidement, nous le ferons. Nous sommes en train de regarder aussi quels services on peut rapprocher, pour fermer quelques équipements. Nous avons aussi des pistes pour accélérer la vente de biens qui ne sont plus forcément utiles à la Ville, et qui sont consommateurs d'énergie inutilement, comme nous le faisons depuis 8 ans.

Donc rendez-vous au prochain Conseil... enfin, avant le prochain Conseil pour annoncer un certain nombre de mesures qui auront en tout cas été débattues entre tous ceux qui le souhaitent.

Je voulais souhaiter la bienvenue à Sandra Pardal, qui succède à Nathalie Charvy. Nous en parlerons dans quelques instants, dans le cadre d'une délibération. Je lui laisserai la parole quelques instants, si elle le souhaite.

Je voudrais maintenant rendre hommage à une ancienne élue de la Ville de Nevers, qui est décédée récemment. Je crois que ses obsèques ont eu lieu hier. Je voudrais rendre hommage à Liliane Koenig-Biard, qui est décédée à l'âge de 84 ans. Elle a siégé de nombreuses années au sein de cette assemblée, au sein du Conseil communautaire aussi de Nevers Agglomération, *a priori* depuis la fin des années 1990 jusqu'en 2008.

Elle a été notamment conseillère municipale sous les deux mandats de Didier Boulaud, en tant qu'élue d'opposition, et elle avait siégé avec assiduité à la Commission des marchés à procédure adaptée et à la commission d'appels d'offre jusqu'en 2008. Même si elle connaissait des difficultés à se déplacer, elle mettait un point d'honneur à être présente et à participer activement. Elle était souvent à l'origine de longues discussions et de longs débats en Commission, mais en tout cas elle était soucieuse des choix de la collectivité, et n'hésitait pas à manifester son avis avec le franc-parler qu'on lui connaissait, pour ceux qui l'ont côtoyée. Elle était également une personne qui était chaleureuse, à l'écoute de l'autre, et qui avait souvent un mot amical pour les agents, les élus, et le public. Elle a poursuivi d'ailleurs son implication... Donc, elle avait été candidate, avec Jean-Luc Martinat, en 2008, et elle a eu une vie politique, mais aussi militante au sein du Rassemblement pour la République.

Elle était une femme d'engagement, dévouée à ses idées, et à sa ville, et je voulais saluer ce soir sa mémoire avec vous. Je précise qu'elle avait toujours gardé une implication, puisqu'elle continuait d'être administratrice du centre communal d'action sociale entre avril 2008 et janvier 2016 en tant que personne qualifiée, sous la vice-présidence de Daniel Warein de 2008 à 2014 puis de celle de Catherine Fleurier de 2014 à 2016 ; et à ce titre elle était particulièrement investie dans sa mission d'administratrice, avec une implication importante dans la Commission Personnes âgées et handicapées. C'était une thématique qui lui tenait à cœur.

Je voulais donc, au nom du Conseil municipal de Nevers, saluer sa mémoire, et lui rendre une minute de silence à titre d'hommage.

(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

Je voulais aussi vous faire part, parce que j'en ai eu connaissance aujourd'hui, d'un ouvrage scolaire qui s'appelle « Explore 4 ». Nous avons eu la surprise de constater – nous avons été contactés avant, pour avoir les autorisations, par Hachette – qu'à la leçon numéro 5, il y a une rubrique qui s'appelle « Quand la nature aspire la ville », et que l'e-tree a été pris en exemple, et fait partie, d'ailleurs, des questions posées aux élèves. Ce n'est quand même pas tous les jours que Nevers se retrouve dans un livre scolaire, et c'est une certaine fierté que je voulais partager avec vous.

M. Diot –

(hors micro)

M. le Maire –

Écoutez, moi, ça ne me dérange pas.

Par contre, je voulais qu'on parle de quelque chose qui m'a moins fait sourire, et je voulais le partager publiquement avec vous. J'ai reçu un courrier des Patriotes. Les Patriotes, si je ne me trompe pas, c'est le mouvement de M. Florian Philippot.

« Monsieur Thuriot,

Les Patriotes nivernais protestent contre la présence du drapeau ukrainien au fronton de la mairie. Le principe de la neutralité politique et religieuse doit s'appliquer aux Mairies. »

S'agissant d'un organe d'extrême droite, vous imaginez que je partage peu de choses avec ce mouvement, mais je considère que, quelles que soient les appartenances politiques, on peut rester des êtres humains ; à l'heure où une population se voit annexée, attaquée, tuée, torturée, j'ai du mal à lire ce genre de choses. Ce n'est pas un principe de neutralité. Je ne suis pas là pour être neutre. On n'est pas en Suisse, ici. Je pense que nous respectons les principes de laïcité, et on respecte aussi et surtout le principe de solidarité humaine. Et donc la Ville de Nevers ne retirera pas le soutien à l'Ukraine manifesté par le drapeau au fronton ; cela ne remet nullement en cause la neutralité dont nous avons à faire preuve parfois, en tout cas en matière de fonctionnement des services publics... Après, on fait de la politique, et moi, mon engagement politique est aussi un engagement solidaire vis-à-vis des peuples qui souffrent. Donc, la Ville de Nevers, n'en déplaise aux Patriotes, continuera à soutenir le peuple ukrainien le temps qu'il faudra.

Je voulais partager cela avec vous, et aussi mon indignation, par rapport à ce genre de remarques, qui m'apparaissent complètement à côté de la plaque.

Voilà, je crois que j'ai fini les préambules que je souhaitais faire.

Nous avons un certain nombre de questions sur les décisions prises par le Maire.

Je crois que c'est vous, Madame Chamoux, mais aussi peut-être Nevers Ecologique et Solidaire.

Madame Chamoux, je crois que vous en avez pas mal, mais je crois que vous n'étiez pas aux Commissions ; c'est donc peut-être pour cela. Mais nous allons quand même vous répondre. Je vous laisse intervenir.

Mme Chamoux –

Sur la décision n° 274, je voulais simplement savoir quelle était la décision prise, au niveau du tribunal administratif ; savoir de quoi il s'agissait.

Par ailleurs, au niveau de la 277, c'était simplement pour connaître l'état d'avancement des travaux du skate-park. Peut-être que ma présence en Commission m'en aurait peut-être appris davantage, mais, comme, là, il s'agissait d'une décision du Maire, c'était simplement pour avoir une information sur l'avancement des travaux.

Puis, sur l'avancement des travaux en centre-ville, c'était pour simplement un peu partager mon émotion face... Bien sûr, je ne déplore pas que l'on rénove le centre-ville, mais c'est une émotion du fait de la présence de nombreuses personnes qui semblent sans domicile ou bien en errance dans le centre-ville, et je voudrais savoir si des choses étaient prévues du côté de la municipalité pour accompagner ces personnes tant au niveau psychique qu'éventuellement financier. C'est vrai que cette présence de personnes qui semblent sans projets paraît un peu inquiétante, d'autant qu'elle semble un peu grandir, et puis que la période de froid s'approche. Voilà, c'est une situation qui m'inquiète un petit peu.

M. le Maire –

J'ai une petite requête. Quand vous nous demandez d'aborder des décisions du Maire, serait-il possible que vous puissiez nous dire au moins le sens de la question ? Parfois on la devine, car c'est assez logique, mais, parfois, cela peut être sur plusieurs angles. Cela nous permettrait de donner une réponse la plus précise possible. Au-delà du numéro, si vous pouviez nous mettre au moins la question, si c'est possible, nous apprécierions.

Sur la dernière partie de vos demandes, quant aux personnes sans domicile fixe, cela relève principalement de l'État. Évidemment, cela ne veut pas dire que nous sommes insensibles, et que le centre communal d'action sociale notamment ne répond pas présent. Il y a aussi des associations d'insertion et d'accompagnement, et notamment Le Prado et Regain. Je le dis souvent, nous sommes face à une difficulté d'un nombre important de gens à la rue lié au fait que nous soyons la seule ville avec un centre d'accueil. Je m'en suis ému à plusieurs reprises auprès de Monsieur le Préfet ; je lui ai demandé d'envisager d'en ouvrir un second. Il y en avait un il y a quelques années à Cosne-sur-Loire, et nous avions d'autres répartitions.

L'autre difficulté vient aussi du fait qu'à Moulins, au bout d'un moment, ces personnes sont retournées en direction de Nevers.

Enfin, nous sommes la première gare sur la ligne Paris/Clermont-Ferrand. Or, quand ce sont des personnes qui voyagent sans titre de transport, elles sont amenées à descendre à Nevers, et cela augmente effectivement le nombre de personnes à la rue. Il est évident qu'il y a un certain nombre d'associations (Croix rouge, Banque Alimentaire, Restos du Cœur...), qui sont présentes aussi ; ou SIAO, aussi, pour essayer d'orienter sur de l'hébergement.

Comme tous les hivers, la Ville de Nevers prend sa part, accompagne les structures, parfois les finance, et puis surtout l'État également – nous ne faisons pas tous seuls –, y compris aussi les services du Département.

J'ai envie de vous dire que, malheureusement, il n'y a rien de nouveau, pas sous le soleil, mais au contraire sous un temps hivernal ; et que nous devons prendre en compte et en charge ces personnes.

Après, sur les suivis psychiatriques et de santé, ce n'est pas principalement le rôle de la Ville de Nevers. Encore une fois, ce n'est pas que je botte en touche, mais c'est que chacun soit dans

ses compétences. Et puis, vous le savez, les difficultés du secteur psychiatrique, les difficultés du secteur médical tout court... D'ailleurs, j'en profite pour dire que j'interviendrai à un débat sur *Public Sénat* en direct le 23 novembre de 11 h 00 à 12 h 30, sur les problématiques que des territoires comme le nôtre peuvent rencontrer. J'en parlais encore hier avec quelqu'un qui travaille dans le secteur psychiatrique ; c'est encore pire dans ce domaine-là pour que les personnes puissent assurer les suivis, c'est une vraie difficulté. Et puis il y a les suivis imposés, mais qui ne peuvent durer qu'un temps. Et puis les suivis volontaires d'adhésion, qui ne sont pas simples à gérer, et les élus de permanence peuvent en témoigner.

Donc, voilà, je ne peux pas vous répondre de façon plus précise, si ce n'est qu'évidemment nous prenons en compte ces personnes, à la fois pour elles-mêmes et à la fois parfois par protection. En matière de lutte contre l'ivresse sur la voie publique, j'ai pris un arrêté élargissant considérablement le secteur de l'interdiction de l'alcoolisation sur la voie publique, ce qui me permet aussi d'avoir une légitimité pour pouvoir intervenir. Je mise aussi sur la rénovation de tout le centre-ville pour revoir l'espace public, pour que chacun puisse œuvrer et vivre dans des conditions correctes, sans nuisances vis-à-vis des commerces, des habitants, sans rejeter évidemment les personnes en difficulté, mais surtout pour les accompagner vers la sortie de difficultés. Encore une fois, nous ne sommes pas tous seuls, fort heureusement.

Pour répondre à la question de Mme Chamoux sur le recours, je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet –

Un voisin fait une demande d'annulation du permis d'aménager délivré le 24 juin 2022 par le maire au nom de la commune de Nevers, mais au bénéfice de la communauté d'agglomération. C'est le futur terrain d'accueil des gens du voyage. Sachant que c'est Nevers Agglomération qui est maître d'ouvrage. Mais c'est sur un terrain de la commune de Nevers, et c'est donc la Ville qui a délivré le permis de construire. Il y a donc un recours de ces personnes contre cette décision d'accorder un permis de construire. C'est une procédure, d'ailleurs, engagée qui n'interrompt pas les travaux, puisque les travaux, *a priori*, continuent.

M. le Maire –

J'en profite pour rappeler que ce sont des voisins lointains ; la légitimité à agir est susceptible d'être discutée. Nous allons le faire très prochainement. De surcroît, nous avons évidemment répondu, et nos mémoires en défense ont été déposés par l'Agglomération le 21 octobre, et par la Ville de Nevers le 24 octobre. Je précise qu'effectivement il n'y a pas eu de demande de référé-suspension par les requérants ; donc la procédure se poursuit. Il y a une ambition de fermer l'aire de la rue du Stand en début d'année prochaine, et de livrer cette aire d'accueil dans le délai prévu en début d'année prochaine aussi, à peu près de façon simultanée, même si, encore une fois, les destinations ne sont pas les mêmes.

Voilà pour ce recours. Nous vous tiendrons au courant.

Vous m'avez interrogé aussi sur le skate-park. C'est un marché qui porte à la fois sur les aspects de conception et de travaux d'aménagement, qui ont été confiés à la société Albizzati père et fils et à la SARL FeST Architecture Constructo Skatepark, avec des études de construction et des travaux pour un montant de 395 000 € HT, ce qui n'est pas rien, j'en conviens. Je ne sais pas si Sophian Saouli peut intervenir ; je crois qu'il était prévu que ce soit lui. Le montant est particulièrement important, mais il est finalement dans les moins chers. Je vais laisser l' élu en charge du projet, Sophian Saouli, compléter mes propos.

M. Saouli –

Merci, Monsieur le Maire. Ce qu'il faut savoir, c'est que le coût moyen de construction d'un skate-park au mètre carré est de 350 €. Aujourd'hui, nous nous situons à 368 €. Ce que je voulais aussi souligner, c'est que ces 350 €, c'était à partir de 2020. Il faut savoir que les coûts de matériaux aujourd'hui ont augmenté de 30 %. Donc nous nous situons largement bien en dessous du coût moyen, qui est aujourd'hui à peu près de 450 €. En ce qui concerne ce skate-park, il s'étendra sur une superficie de 1 000 mètres carrés au minima, pour répondre notamment à la classification au niveau régional selon le critère d'homologation de la Fédération. Ce que nous voudrions, en tout cas, faire à Nevers, c'est de pouvoir proposer de la compétition. Il sera composé d'une partie street-park, d'une partie glisse multisports, et zone

débutants, type flow-park et snake-run. Ce sont des mots un peu anglais, mais qui ont toute leur signification.

Pour ce projet, la Ville souhaite s'équiper d'une structure de qualité, moderne, sécurisée, et intégrée dans son environnement. Le choix d'une construction béton intégrée répond le mieux à cette ambition.

Voilà les informations que je peux vous délivrer. Nous souhaitons que ce projet sorte de terre, c'est le cas de le dire, en 2023.

M. le Maire – Ensuite, il y avait une intervention que vous aviez demandée sur la zone commerçante François Mitterrand. Vous vouliez que je vous dise où nous en sommes des travaux et du marché, c'est cela ?

Mme Chamoux – Non. C'était lié, sur le centre-ville, à ma question sur les personnes qui vivent dans la rue. Je voudrais juste savoir s'il serait possible qu'une zone de toilettes publiques soit réouverte gratuitement pour les personnes qui vivent dans la rue. Est-ce prévu dans le futur projet ? Les personnes qui vivent dans la rue, notamment les femmes, demandent souvent que des toilettes publiques soient ouvertes pour les personnes qui n'ont pas accès à des toilettes.

M. le Maire – Je rappelle qu'il y en a déjà rue des Francs-Bourgeois ; au parking Saint-Pierre, et je crois qu'elles sont accessibles au public gratuitement. C'est gratuitement, tout cela. Il y en a aussi place Carnot, au bas du parc Salengro. Nous regardons si nous ne pouvons pas en faire en haut, vu qu'il y a des enfants aussi. Il y a la mairie. Alors, oui, on peut toujours en faire plus. Tout cela a des coûts, vous le savez, et c'est parfois un sujet. J'entends les demandes. Maintenant, on n'a pas rien non plus. Nous avons peut-être un projet au niveau de l'ancien marché Saint-Aricle, qui permettrait peut-être à nouveau des toilettes publiques, ce qui ferait en haut et en bas de la rue piétonne. C'est un sujet qui s'inscrit dedans.

Anne Wozniak veut-elle ajouter quelque chose ?

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. J'ajoute, Monsieur le Maire, pour compléter votre propos, que nous avons aussi la possibilité de déplacement des toilettes sèches qui sont sur le site de la Jonction. Cette option-là a été faite pour qu'on puisse les déplacer.

M. le Maire – Ah oui, il y a les toilettes sèches. J'étais surpris, parce que, l'autre jour, lors du *Facebook Live*, que vous avez indiqué avoir suivi, une personne nous a posé la question ; il y en a bien, mais les gens ne les identifient pas toujours. Et l'avantage est que ce sont des toilettes mobiles.

Je crois savoir que les toilettes de la place Carnot sont parmi celles les plus fréquentées de France, me disait Decaux, car ce sont eux qui gèrent. Manifestement cela a du succès, et je comprends la demande.

Vous aviez une décision du Maire, je crois, François Diot ?

M. Diot – Oui, pour notre part, c'est la décision n° 304. C'est une décision du Maire qui concerne la requalification du site de l'ancienne piscine des bords de Loire.

Par cette décision, en fait, vous sollicitez des financements sur la première phase du projet, une phase qui est évaluée à 1,3 M€. Ma question est la suivante : « Quand ce projet sera-t-il présenté en Conseil municipal ? »

Pour l'instant, en effet, nous n'avons jamais eu de débats ni de présentation même, ici, en Conseil municipal, du projet de requalification de la piscine des bords de Loire. On sait qu'il y

a un travail de concertation, qui a eu lieu avec un panel de citoyens, une trentaine, je crois, ce qui est une bonne chose, mais sans que le Conseil municipal ne soit ni informé ni associé à la réflexion.

On lit régulièrement dans la presse locale des points d'avancement de la réflexion, de temps en temps. Il y a dû y avoir 4, ou peut-être même 5 articles écrits depuis 2 ou 3 ans sur le sujet. Le dernier en date remonte à novembre dernier – cela va donc faire un an –, et on y apprend que le Bureau municipal s'est réuni, c'est-à-dire vous, Monsieur le Maire et vos adjoints, pour retenir le projet d'un pôle artistique, circassien, multimédia et sportif. Dont acte. Pour un projet global estimé à 6,7 M€.

Nous pensons quand même que le Conseil municipal devrait être saisi de cette question. À mon avis, il aurait dû l'être de bout en bout, mais, au moins, s'il ne l'est pas de bout en bout, qu'il soit associé un jour. Là, vous nous dites que la phase 1 coûtera 1,3 M€ ; donc on sollicite des financements. Pour un projet qui est quand même suffisamment précis à ce stade, puisqu'on parle de food truck... Mais un projet qui se chiffre à donc pas loin de 7 M€. Et un projet que nous ne connaissons pas officiellement, à l'heure actuelle. Ou du moins dont le Conseil municipal n'a jamais été saisi.

C'est quand même une anomalie démocratique, à mon sens. Et donc je demande quand une présentation du projet sera présentée en Conseil municipal, et quand nous pourrions éventuellement en débattre, en discuter entre élus.

Mme Boujlilat –

Bonsoir. Sur ce dossier, sur lequel j'ai travaillé, avec l'aide de Claude Loron, de Sophian Saouli et de Walid Ghessab, il y a, en fait, plusieurs choses. Effectivement, nous avons fait le choix d'une démarche de concertation citoyenne sur ce dossier-là, puisqu'il était question de savoir ce qu'on allait faire de cette friche, puisqu'aujourd'hui c'est une friche, en plein cœur du quartier des bords de Loire.

Nous avons fait le choix de travailler en concertation avec les habitants, et il a été réfléchi, étudié différentes possibilités. Nous avons été accompagnés par un cabinet, sur ce volet concertation. Ce qu'il est ressorti de ce panel, puisqu'évidemment cela a occasionné pas mal de réunions de travail là-dessus, c'est un projet autour d'un pôle des arts de la rue, du cirque, et des arts d'une manière générale, et cela avait plutôt du sens, en tout cas, de réfléchir à un projet tel que celui-ci en plein cœur d'un quartier Politique de la Ville.

Cela dit, avant d'aller plus loin, il était question déjà de faire des demandes de financement. Il me semble, sous toutes réserves (à vérifier), que nous l'avions évoqué au moment du Fonds Friches. Il me semble que nous l'avions évoqué au sein de ce Conseil, parce que nous avons fait le choix de demander du Fonds Friches sur ce projet-là ; c'est ce que nous avons fait. Le projet a été sélectionné par l'État, et nous avons obtenu 900 000 €.

Vous avez raison sur le fait qu'effectivement le projet, au départ, a été évalué à un peu plus de 6 M€ ; je pense un peu surévalué, d'ailleurs. C'est quelque chose que nous avons retravaillé par la suite, mais, en tout cas, nous avons été sélectionnés sur ce Fonds Friches. Et donc évidemment, avec ces 900 000 €, nous n'avions pas la totalité du projet. Le choix a été fait de phaser. Un projet de cette ampleur-là, de toute façon, ne peut pas se réaliser en si peu de temps. Le Fonds Friches, c'est une bonne chose. Sauf que nous avons des délais assez courts, pour, à la fois, faire les travaux et les terminer.

Nous avons donc fait le choix de phaser, et, de ce fait, d'aller, dans un premier temps, sur la phase 1, avec une déconstruction de l'équipement actuel, et une rénovation des espaces extérieurs, donc des espaces sportifs ; on en conserve une partie en rénovant, et puis on fait le choix aussi d'autres équipements sportifs en extérieur, et on rénove la salle polyvalente. Cela, c'est plutôt une bonne chose, puisque nous offrons, de ce fait, à ce quartier qui en a besoin aussi, des équipements neufs, de qualité, avec une salle polyvalente, qui est très demandée et très occupée.

Sur la suite, évidemment, le Conseil municipal, en son temps, sera évidemment consulté. Un dossier sera présenté sur la suite, sur la phase 2. Nous l'avions évoqué au moment du Fonds Friches. Nous revenons là en Conseil municipal, certes, par une décision du Maire, mais parce

que c'est le circuit qui veut cela ; mais nous revenons au Conseil municipal pour faire état un peu de ce qui se passe, et pour expliquer pourquoi nous allons, dans un premier temps, uniquement sur la déconstruction et la rénovation des équipements extérieurs et de la salle polyvalente, et pas plus loin. Aussi, compte tenu du contexte financier qui, vous le savez, est compliqué, nous avons fait le choix de temporiser un peu les choses.

Nous reviendrons également vers le panel, pour faire état de cette déconstruction qui s'annonce, de la rénovation des différents équipements extérieurs, puisque la concertation, c'est aussi quelque chose que nous avons fait le choix de mener, et ce n'est pas uniquement une fois consulter les habitants et puis ne pas rendre de comptes ; c'est vraiment tout au long du projet que nous allons travailler avec le panel.

Je dirais que c'est plutôt le circuit qui veut cela. Là, c'est plutôt une décision du Maire qui passe en Conseil municipal où nous faisons état des demandes de subventions, et qui permet de revenir sur le projet. Mais, il me semble – je le re-vérifierai – que nous en avons parlé au moment de demander le Fonds Friches.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Non, mais, Madame Boujlilat, ma question, c'est : « Quand le projet sera-t-il présenté en Conseil municipal ? » Le projet ?

Vous dites que vous avez évoqué le Fonds Friches. Oui, on a évoqué le Fonds Friches, comme on a évoqué la police intercommunale, mais cela ne fait pas office de présentation devant le Conseil municipal, qui est l'instance décisionnelle, et cela ne vaut pas débat. Je pense qu'il faut respecter aussi l'instance qu'est le Conseil municipal.

On sait que vous avancez en parallèle, on le lit dans la presse, avec un panel de citoyens ; ce n'est pas un problème. Mais le Conseil municipal, c'est quand même une instance qui doit être associée, respectée ; et c'est l'instance qui décidera au bout du bout.

Mais, d'ailleurs, c'est valable – et pour finir sur les décisions du Maire – aussi pour les deux décisions dont a parlé Emilie Chamoux.

Redynamisation de la zone commerçante : 2,4 M€. Vous sollicitez 2,4 M€ de subvention.

Redynamisation de la zone commerçante François Mitterrand : 4 M€.

Rien que dans les décisions du Maire, on a des millions et des millions d'euros pour des projets qui n'ont jamais été présentés au Conseil municipal. La redynamisation de la rue François Mitterrand, on voit ce qui se fait, on lit dans les décisions du Maire les demandes de subvention ; mais jamais le projet global n'a été discuté, débattu en Conseil municipal. Moi, j'appelle ça de l'urbanisme sans débat. Or, c'est quand même des supers dossiers, très importants. Aujourd'hui, on va discuter de tout un tas de choses ; on va signer une convention de partenariat avec la confrérie des amateurs de chocolat ; nous allons en discuter dans une heure ou deux. On va discuter de la mise à disposition du petit train routier. Tout cela, c'est très important. Mais des projets à 6 ou 7 M€, cela vaudrait quand même le coût qu'on en discute un jour ici.

Mme Boujlilat –

Juste pour conclure sur la partie de la requalification de la piscine des bords de Loire, évidemment cela arrivera, mais cela arrivera quand on sera passé sur la seconde phase. Aujourd'hui, vous parlez d'un projet à 6 M€ pour lequel on n'a pas décidé d'aller plus loin que la déconstruction et la rénovation des équipements actuels. Cela n'aurait pas de sens. Cela arrivera au moment où nous aurons fléché de nouveaux financements, et il y en aura très certainement. Cela arrivera au moment où nous aurons décidé d'avancer aussi avec le panel, parce que nous nous sommes engagés à travailler avec le panel main dans la main tout au long du projet. Là aujourd'hui, on acte une déconstruction ; cela veut dire que clairement on offre

potentiellement un poumon vert aussi pour le quartier, ce qui n'est pas anodin, et ce qui peut être intéressant.

Mais, aujourd'hui, nous faisons le choix de ne pas aller plus loin, parce que les finances ne nous le permettent pas, et nous avons été transparents là-dessus, et, dès le départ, avec le panel ; il n'y a pas eu de difficulté par rapport à cela. Mais nous faisons le choix aujourd'hui de ne pas aller plus loin. Cela arrivera, quand on décidera de passer sur la seconde phase. Je ne vais pas vous présenter un projet, alors que concrètement nous avons décidé de le cadencer différemment. Cela arrivera en Conseil municipal quand ce sera le moment. Mais il n'y a aucune difficulté là-dessus.

M. le Maire –

Vous nous avez déjà fait part de vos remarques. Vous savez qu'on a élargi le pouvoir de décision du Maire, et donc l'idée, ce n'est pas d'évincer le Conseil, c'est que cela passe autrement. Mais néanmoins, pour tous les grands projets, on n'a aucune raison de ne pas le faire, au moins pour information, voire échange en Conseil municipal.

Après, il n'y a pas de surprises ; j'imagine que vous aviez analysé notre projet politique en 2020, où il était bien marqué la rénovation de tout le centre-ville, de la zone piétonne et de la piscine des bords de Loire, qui est un projet phasé, et qui est un projet implicatif de la population.

Et puis, là encore, sur la rue François Mitterrand, nous avons retenu l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre par le cabinet Urbiquis. L'idée, c'est qu'à chaque étape importante, nous informerons et nous échangerons en Conseil municipal. Il est compliqué de vous présenter le projet global, que nous ne connaissons même pas dans sa finalité, puisque nous avons un accompagnement de maîtrise d'œuvre.

Je vais demander à chaque groupe politique de me dire les sujets qu'il souhaite aborder en débat, et, par défaut, voter les autres successivement sans échanges, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Je voulais rappeler aussi que nous sommes filmés, par *Facebook Live*, et que nous avons à nouveau des règles classiques, c'est-à-dire « une personne, un pouvoir » ; nous sommes sortis des règles dérogatoires. Je l'ai déjà dit, mais je m'abstiendrai peut-être pour l'avenir de le faire, mais je voulais le rappeler.

Amandine Boujlilat ?

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour le groupe majoritaire, nous décidons de mettre au débat les délibérations suivantes : 146, 151, 154, 155, 159, 161, 162, 163, 164, 165 et 166.

M. le Maire –

Y a-t-il d'autres demandes ?

François Diot ?

M. Diot –

À tout cela, nous rajouterions simplement la délibération n° 156, sur la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées.

M. le Maire –

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes ?

Emilie Chamoux ?

Mme Chamoux – J’avais demandé les délibérations n° 150, 151, 156, mais je souhaite retirer la 150.

M. le Maire – Je rappelle, de toute façon, que la 150 est une obligation légale.

Entendu. Je vais donc vous proposer de voter sans débat les délibérations suivantes :

2022-148 – Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif.

Adopté à l’unanimité.

2022-149 – Adoption de la convention constitutive d’un groupement d’intérêt public dénommé Service Santé et Sécurité au Travail inter fonctions publiques de la Nièvre.

Adopté à l’unanimité.

2022-150 – Intégration d’une clause de respect des principes de laïcité et de neutralité dans les contrats de la commande publique – Approbation de différents avenants.

Adopté à l’unanimité.

2022-152 – Adhésion à la centrale d’achat de l’informatique hospitalière (CAIH)

Adopté à l’unanimité.

2022-153 – Décision modificative n°2.

Adopté à l’unanimité.

2022-157 – Convention de partenariat avec le Relais Petite Enfance de Coulanges-les-Nevers – Renouvellement.

Adopté à l’unanimité.

2022-158 – Affiliation FOL 58 – Lire et faire lire – Année scolaire 2022/2023.

Adopté à l’unanimité.

2022-160 – Mise à jour du règlement des services et établissements d’accueil de la Petite Enfance.

Adopté à l’unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2022-146 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

(cf. supra ; questions de Mme Chamoux et de M. Diot.)

Il en est pris acte.

2022-147 Démission de Mme Nathalie Charvy de son mandat de conseillère municipale – Remplacement par Mme Sandra Pardal – Nouvel ordre du tableau – Désignation auprès des Commissions.

M. le Maire – J’appelle la délibération n° 147, qui concerne la démission de Nathalie Charvy de son mandat de conseillère municipale, avec un remplacement par Mme Sandra Pardal, un nouvel ordre du tableau et la désignation dans une Commission.

Par courrier du 19 septembre 2022, Nathalie Charvy m'a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale, et donc communautaire également. À l'Agglomération, je rappelle qu'elle est remplacée par Sylvie Dupart-Muzerelle, qui y a déjà siégé.

Il nous appartient d'avoir un Conseil municipal au complet. L'article L 270 du Code électoral prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Ce remplacement est d'effet immédiat, et il n'y a pas de procédure d'installation particulière, si ce n'est de prendre acte en Conseil municipal.

Le suivant sur la liste, M. Mayer-Weiler Christophe, n'a pas souhaité occuper ce poste de conseiller municipal. En conséquence, Mme Sandra Pardal, suivante de la liste « Nevers Écologique et Solidaire », est désignée comme nouvelle conseillère municipale, avec un ordre du tableau modifié en conséquence. Elle sera membre d'au moins une Commission.

La proposition est de remplacer Nathalie Charvy dans les Commissions où elle siégeait par Mme Sandra Pardal. Je crois qu'elle en était d'accord ; à savoir sur la Commission 1, forces économiques, attractivité, prospective, ressources financières et humaines ; et sur la Commission 4, déplacements, culture, patrimoine et urbanisme.

Je vais peut-être laisser la parole à Mme Pardal pour se présenter, et dire les propos qu'elle souhaite.

Mme Pardal –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je suis contente d'intégrer le Conseil municipal ; comme vous l'avez dit, en remplacement de Nathalie Charvy.

Je souhaite travailler en bonne intelligence, avec le respect d'autrui, pour notre Ville.

Merci.

M. le Maire –

Merci à vous. Et bienvenue, au nom de l'ensemble de vos collègues, et de l'équipe majoritaire ; de l'ensemble des élus.

Nous allons voter pour notamment le nouvel ordre du tableau et la désignation dans les Commissions.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-148 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif

Adopté à l'unanimité.

2022-149 Adoption de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé Service Santé et Sécurité au Travail inter fonctions publiques de la Nièvre

Adopté à l'unanimité.

2022-150 Intégration d'une clause de respect des principes de laïcité et de neutralité dans les contrats de la commande publique – Approbation de différents avenants

Adopté à l'unanimité.

2022-151 Convention de mise à disposition de Nevers Agglomération à la Ville de Nevers pour la gestion du centre des expositions

M. le Maire –

La délibération n° 151 concerne la convention de mise à disposition de Nevers Agglomération à la Ville de Nevers pour la gestion du centre des expositions.

Je rappelle que le centre des expositions est un bâtiment qui a été construit dans les années 1970, et agrandi en 1985. Il est propriété de la Ville, avec 5 halls de tailles différentes, et une surface de presque 12 000 m², un grand parking d'accueil de l'ordre de 20 000 m² et une esplanade de 5 000 m² pouvant parfois servir de parking.

Nous avons acté, lors du Conseil municipal du 12 avril 2022, la vente de cet ensemble immobilier à l'Agglomération de Nevers, compte tenu des travaux de rénovation et du rôle au moins intercommunal, voire départemental, voire interdépartemental, voire peut-être un peu régional ou interrégional de cet équipement.

Il a été convenu qu'à compter de la date de cession, et jusqu'au début des travaux de rénovation, une convention de mise à disposition serait signée entre l'Agglomération de Nevers et la Ville de Nevers pour définir les modalités de gestion et d'exploitation du site.

Pour être plus précis sur ce projet, dont nous avons déjà parlé, de par les financements que nous avons obtenus... Malheureusement je viens d'apprendre que nous n'aurons pas les financements FEDER, au motif que ces financements ne peuvent pas être alloués à un équipement générant des recettes. Mais pour l'instant il génère surtout un déficit. C'est un peu dommage. Je vais voir comment, et j'ai alerté aussi la Région sur le fait que l'on puisse avoir des dispositifs financiers particuliers en dehors du contrat de territoire.

Il n'en reste pas moins que nous allons essayer de tout faire pour qu'il continue son fonctionnement pendant les travaux.

Sont prévus deux années de rénovation, avec un début des travaux, compte tenu des fonds que nous avons obtenus de l'État, impératif au plus tard au mois de mai 2023. Je vous parle au conditionnel, compte tenu des contraintes budgétaires et pour trouver des entreprises dans des coûts raisonnables et au niveau des coûts des matériaux. La période prévisionnelle de travaux serait de deux ans ; pendant lesquels nous allons essayer de maintenir la plupart des événements, parfois d'une autre façon, dans cet équipement qui, je le rappelle, aura vocation à rester un centre des expositions, principalement. Pourquoi pas, aussi, parfois d'enseignement ? Avec des gradins aussi amovibles. Et puis un équipement plus polyvalent encore, notamment avec une salle de concert, c'est-à-dire un travail acoustique, qui ne nuira pas, d'ailleurs, aux autres événements, compte tenu du bruit ambiant. Nous pourrions le tester du Salon d'Automne, de Nivexpo, le week-end prochain.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot –

Vous dites que nous ne serions pas éligibles aux fonds FEDER ?

- M. le Maire – Oui, je viens d'apprendre cela.
- M. Diot – Et nous pouvions attendre combien, au titre du FEDER ?
- M. le Maire – De mémoire, c'est un peu plus de 3 M€.
- M. Diot – Nous avons déjà eu l'échange, à l'Agglomération, sur le sujet. Le projet global était estimé à, de tête, peut-être 16 ou 17 M€.
- M. le Maire – Nous essayons d'en rester à cette somme. Nous avons même baissé un peu. Si nous voulions rester *iso* en nombre de mètres carrés. Compte tenu du coût des matériaux et de la construction, nous avons essayé de diminuer un peu la voilure, tout en ayant, évidemment, un équipement qui soit satisfaisant par rapport aux attentes ; sinon, cela n'aurait pas de sens. Mais nous restons sur cette enveloppe-là.
- M. Diot – C'est donc un équipement à 16 ou 17 M€ d'investissements – je ne parle pas du fonctionnement qu'il y a derrière –. Nous avons identifié ici 4 à 5 M€, je crois, de subventions de l'État ou autres. Nous n'avons pas droit au FEDER. Ça commence à être inquiétant, en termes de niveaux de subventions.
- M. le Maire – Je ne vous rappellerais pas qu'on commence rarement un projet en ayant 100 % des fonds. Cela ne fonctionne pas comme cela.
- M. Diot – Oui, mais en ayant 5 % et 3 M€ en moins, encore moins.
- M. le Maire – 25 %, à peu près, du montant, sur les engagements. Cela ne suffit pas. J'avais obtenu de l'État, avec le Préfet, un engagement pluriannuel de 2 ans, au moment de la fin du quinquennat, et je compte bien retourner chercher davantage de l'État, y compris par le fonds vert, puisque je suis en train de positionner un certain nombre d'équipements sur le fonds vert, qui est en train d'être défini à hauteur de 2 Md€. Je compte bien que la Ville de Nevers et Nevers Agglomération aient leur part, sur les équipements pouvant entrer dans ce fonds. Le ministre Christophe Béchu, que je vais revoir lors du Congrès des Maires, a même cité Nevers en disant que, par exemple – nous parlions de la zone piétonne –, sur les îlots de fraîcheur, on peut rentrer dans le fonds vert aussi, ce que nous voulions faire dans notre projet. Voilà, c'est à titre anecdotique, mais il l'a quand même cité publiquement. Je compte donc bien que Nevers puisse se voir financer des projets *via* le fonds vert en plus des fonds que nous avons obtenus, mais les décrets ne sont pas encore pris, mais je compte néanmoins prendre une position rapide de principe sur ces équipements pour celui-là.
- Après, je considère que la Région doit faire mieux, et ne pas se contenter de nous dire de piocher dans les fonds de droit commun, parce qu'à ce moment-là, il n'y aura plus rien pour le reste, compte tenu du montant. C'est quand même un équipement que l'on va rénover pour 20 ou 30 ans. Il faut concevoir que cela doit nécessiter des dispositifs financiers particuliers, et qu'on n'est pas sur le droit commun. Je reconnais qu'il y a eu un effort de la Région sur l'enveloppe départementale pour cette année, mais nous ne sommes pas tout le département. Et puis, encore une fois, si l'on réduit à ce qui revient à l'Agglomération, qui est pénalisée sous un autre angle, je l'ai déjà dit, par rapport à la centralité, puisque l'on ne nous en reconnaît qu'une, alors que dans d'autres intercommunalités on reconnaît plusieurs centralités, mais on considère que tout est scotché à Nevers, y compris Varennes-Vauzelles, donc évidemment c'est pénalisant aussi...

Je n'ai donc pas dit mon dernier mot, et j'ai échangé avec des collègues conseillers régionaux encore hier, notamment de la majorité régionale ; il faut que nous ayons une reconnaissance d'un équipement particulier, qui devrait être rénové depuis bien longtemps d'ailleurs.

Nous vous tiendrons au courant à la fois sur l'évolution du projet, sur le financement, mais nous n'allons pas renoncer à ce que nous avons déjà obtenu, qui nous permet d'avancer. La cession par acte notarié a-t-elle été réalisée, Michel Suet ? La cession du bâtiment par acte notarié doit être faite avant la fin de l'année. Une vraie cession passe par un acte notarié. C'était ce que je demandais.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je voudrais juste avoir quelques précisions sur le fait que l'on ait vendu le centre des expositions à l'Agglomération, et que, maintenant, le bénéficiaire soit, jusqu'au départ des travaux, la Ville de Nevers. Pourquoi ne serait-ce pas, de ce fait, l'Agglomération qui gèrerait, en attendant le début des travaux ?

M. le Maire –

On donnerait cela à quel service à l'Agglomération, pour gérer cela ? Car l'Agglomération n'a pas de service de gestion du centre des expositions ni d'équipe. La Ville, oui. Et cela a toujours été convenu comme ça, et en accord avec les autres maires. Je vous assure que ce n'est pas cela qui va enrichir la Ville. Simplement, nous, nous sommes capables d'assurer la gestion d'un centre des expositions, que nous avons depuis des années. Malgré son état vétuste, plus que vétuste, il est quand même demandé.

L'idée, c'est de faciliter la vie des collectivités. La Ville de Nevers va continuer – cela a toujours été acté comme cela –, avec la gouvernance de l'Agglomération, à piloter son fonctionnement.

En dehors du projet de rénovation, nous sommes aussi en réflexion sur le mode de gestion, derrière : régie, délégation, affermage... Il peut y avoir différentes pistes. Nous sommes donc en train de réfléchir là-dessus au niveau de la gouvernance de l'Agglomération. Pour l'instant, rien n'est acté, rien n'est choisi sur le mode d'exploitation future.

Le temps des travaux et de la remise de l'équipement rénové à l'Agglomération, il est proposé une convention permettant pragmatiquement à la Ville de poursuivre ce qu'elle sait faire depuis longtemps.

Effectivement, on me confirme que la signature notariée aura lieu le 13 décembre ; ce sera le transfert complet de propriété à l'Agglomération.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-152 Adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH)

Adopté à l'unanimité.

2022-153 Décision modificative n°2

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2022-154 Convention de partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Lancement des illuminations 2022

M. le Maire – La parole est à Jean-Luc Dechauffour pour le chocolat. François Diot, on ne va pas parler spécialement du chocolat, on va parler surtout du fait que nous allons essayer de faire un peu de fêtes de Noël, dans une ambiance pas simple, et un peu morose, justement ; donner un peu de gaieté.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour – C'est exactement cela. Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce contexte avec des hausses de tarifs de l'électricité et de l'énergie, nous avons souhaité conserver et maintenir une attractivité importante, en proposant énormément d'animations, et évidemment l'objectif était d'adapter les illuminations. Nous avons donc décalé de quinze jours par rapport à l'an dernier, et elles auront lieu le 9 décembre à 18 heures. L'objectif est aussi de les relier au lancement du marché de Noël. Nous vous donnons rendez-vous à 18 h 00 place Carnot, pour une déambulation extrêmement festive et très agréable, pour se rendre dans les rues de l'hypercentre, en passant par la place Mancini et par le quartier Saint-Aricle, la place de la Résistance ; nous continuerons par la rue Pierre Bérégovoy, pour ensuite rentrer dans le parc Roger Salengro et rejoindre le marché de Noël.

Cette année, on y proposera beaucoup plus d'animations que les années auparavant, avec beaucoup d'ateliers (des ateliers culinaires, des ateliers de maquillage, et également des ateliers pour faire de la décoration florale), pour les habitants.

Dans ce cadre-là, nous signons une convention avec la confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre, qui va nous accompagner pendant le lancement des illuminations, le 9 décembre 2022, à partir de 18 h 00. Nous distribuerons des chocolats chauds, et des viennoiseries au Parc. Cette action est menée dans le but de promouvoir le savoir-faire des artisans chocolatiers, de soutenir leurs différentes actions menées au sein du territoire. La Ville de Nevers prend en charge les matières premières, et, comme d'habitude, la confrérie nous offre le temps de travail des artisans-chocolatiers. Le budget maximal est fixé à 1 000 €.

Je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Merci.

M. le Maire – Merci.

Vous souhaitez être associés à beaucoup de choses légitimement, mais venez, avec l'ensemble des élus de l'équipe municipale, à ce lancement des illuminations raisonnables, et du marché de Noël également.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter cette convention.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-155 Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation du petit train routier

M. le Maire –

La parole est à Jean-Luc Dechauffour pour évoquer le petit train routier que nous rajoutons, dans le même état d'esprit, pour les fêtes de Noël.

M. Dechauffour –

En fait, notre idée également, dès lors que le marché de Noël fonctionne bien, avec un nombre de visiteurs important, est de mieux relier le marché de Noël au cœur de ville, et à la zone piétonne, où il y a l'essentiel des commerces. Nous avons donc imaginé comme lien le petit train, qui va revenir pour trois jours. L'idée étant qu'il prenne le public sur le marché de Noël pour l'emmener place Guy Coquille, avec une dépose unique. Le petit train se videra ensuite intégralement, et les personnes qui sont sur la zone piétonne pourront le prendre pour partir sur le marché de Noël, cela pendant les trois jours.

Je vais donner lecture de la délibération.

Vu les articles L.2122-1-1 et suivant du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que, dans le cadre de la politique d'animation commerciale du cœur de ville et au titre du succès de l'exploitation du petit train ces dernières années sur le territoire, la Ville de Nevers a souhaité reconduire l'exploitation d'un petit train à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022.

Considérant que :

- M. Jacky Orsolle, représentant de la société Givernon Tourisme, exploitant du petit train, domicilié à Vernon (27), s'engage à faire circuler un petit train dans les conditions fixées par convention d'occupation du domaine public,

- M. Jacky Orsolle proposera une prestation gratuite à l'ensemble des personnes souhaitant emprunter le petit train,

La Ville de Nevers s'engage exceptionnellement à exonérer le prestataire de redevance d'occupation du domaine public.

Je vous demande de bien vouloir :

- M'autoriser à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec M. Orsolle, responsable de la société Givernon Tourisme, pour l'exploitation du petit train les 9, 10 et 11 décembre 2022.

- Accorder la gratuité exceptionnelle pour l'occupation du domaine public.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions particulières ? C'est une reconduction de ce que nous avons déjà mis en place depuis quelques années et qui est également contributeur à un esprit festif.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2022-156 Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État au titre de l'année scolaire 2021-2022

M. le Maire – Guillaume Largeron va prendre la parole sur la délibération n° 156 qui concerne la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Peut-être pour raccourcir nos échanges, je rappelle, car je sais bien le positionnement de certains sur le fait qu'ils sont contre, que nous n'avons pas le choix, et que c'est une obligation légale.

Guillaume Largeron.

M. Largeron – Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une reconduction. C'est quelque chose qui, depuis 2019, revient au Conseil municipal chaque année. Nous aurons certainement le même débat que chaque année, je n'en doute pas ; cela va devenir un classique.

Il s'agit de poursuivre la convention que nous avons signée le 17 mai 2021 avec les organismes d'enseignement qui sont privés et sous contrat, pour les périodes 2020-21, 2021-2022 et 2022-2023 ; cela leur permet d'avoir une certaine visibilité. Cela repose sur le forfait communal, qui lui-même repose sur un décret de l'Éducation nationale de 2012. Par conséquent, c'est cadré au niveau national.

Concrètement, lorsque l'instruction a basculé à trois ans au niveau obligatoire, nous n'avons pas eu de compensation sur la période 2019-2020 ; il n'y avait pas eu de prise en charge, puisque le calcul se faisait sur la masse globale. Au final, en raison de la COVID, nous n'avons pas eu de dépenses supplémentaires ; par conséquent, nous n'avons pas eu de compensation.

Nous attendons toujours les compensations sur l'exercice 2020-2021. Monsieur le Maire va souvent échanger avec le Rectorat sur le sujet, et il ne lâchera pas l'affaire ; cela, c'est certain. Et donc aujourd'hui, « chat échaudé craint l'eau froide », nous conditionnons ; nous verserons 60 % à l'échéance du 31 décembre 2022, et les 40 % restants ne seront versés qu'à une notification de l'État au niveau de la compensation. Concrètement, cela se traduit par un versement au global qui sera de 259 855,15 €, mais nous verserons au 31 décembre uniquement 155 913,08 €. Nous garderons sous le coude 103 942,05 €, qui seront versés à notification de l'État uniquement.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire – Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Évidemment, classiquement je vais m'opposer à cette délibération. Cela ne surprendra personne.

Pour les mêmes motifs que l'année dernière. En raison du fait que l'école publique ne se portant déjà pas très bien, je considère que cette modification de la loi avec l'abaissement de la scolarité consiste avant tout à faire un cadeau à l'école privée.

Par ailleurs, je suis toujours surprise de voir que l'on attend une compensation qui n'arrive pas. Vous semblez l'être également, mais on continue de conditionner le versement de subvention à l'école privée sur cette hypothétique compensation. J'aimerais savoir si vous avez bon espoir. Vous avez dit que Monsieur le Maire demandait à la DSDEN des informations. Peut-être que d'autres mairies sont dans votre situation. Qu'en est-il ? La première année, on nous avait promis des choses que nous n'avons jamais vu venir, en raison du COVID, soi-disant. Les économies faites dans les écoles publiques ont permis de compenser la dépense de cette subvention allouée aux écoles privées. Combien de temps cela va-t-il durer ? Va-t-on pouvoir un jour toucher cette fameuse compensation ?

M. Largeron – Monsieur le Maire ne s'adresse pas à la DSDEN ; il s'adresse au Rectorat, directement.

M. le Maire – François Diot. Puis je répondrai après.

M. Diot – Monsieur Largeron a raison : on a l'habitude de ce sujet. Mais, bon, ce n'est quand même que la troisième année, alors que, pour les écoles élémentaires, cela fait des décennies presque que l'on a le même débat. C'est donc la troisième année que nous sommes amenés à voter une délibération de ce type, en fait depuis l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, qui a commencé à la rentrée 2019. C'est une mesure positive, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans. Pour notre part, nous l'avons soutenue politiquement. Sauf qu'elle conduit les communes à participer de manière obligatoire, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, au financement des écoles maternelles privées.

Une compensation par l'État devait nous être versée. C'est comme cela en tout cas que cela avait été vendu aux élus locaux, à l'époque. Et puis, finalement, nous n'avons rien eu. Si, je crois que nous avons eu 8 000 € la première année, pour compenser un surcoût global de 231 265 € ; si l'on fait le calcul, l'État a compensé 3 % du surcoût.

Pour la deuxième année, je crois que nous n'avons toujours rien touché, et on nous a dit en Commission que les services de l'État sont dans l'incapacité de nous dire si la Ville touchera quelque chose comme compensation pour 2020-2021. Cette année scolaire est finie depuis belle lurette. Et il n'est pas exclu que ce soit 0 pour cette année-là.

Quant à dire ce qu'il en sera de l'année scolaire dont nous parlons là, l'avenir le dira.

En tout cas, tout ce que l'on sait, c'est que notre participation aux écoles maternelles privées sera de 260 000 € cette année – ce sont les chiffres que vous nous donnez –, auxquels il faut rajouter le financement des écoles élémentaires privées, de l'ordre de 140 000 €. Cela nous fait à peu près un billet de 400 000 € par an de fonds publics. 400 000 € dont je pense, comme Emilie Chamoux, qu'ils devraient financer l'école publique et laïque, au lieu de financer l'enseignement privé.

Comme vous le savez, pour ma part, je n'y ai jamais été favorable, et je ne le suis pas plus aujourd'hui, *a fortiori* en cette période où on gratte 10 000 € par ci, 10 000 € par-là, pour tenir des équilibres budgétaires qui sont intenable, et pour faire des choix cornéliens.

Alors, certes, c'est la loi. « *Dura lex, sed lex* ». Vous nous le dites chaque année. Mais il y a aussi des gens qui votent ces lois ; ce ne sont pas des lois naturelles, ce sont des lois humaines. Et quand on n'est pas d'accord, il faut le dire. Et donc pour ma part, je m'opposerai à cette délibération-là. Pendant des années, nous avons remis sur le tapis nos positions par rapport à un certain nombre de choses injustes, qui ont fini par avoir gain de cause ; c'est, par exemple, le cas de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. Vous avez vu, cela fait depuis que personnellement je suis à Nevers que l'on parle de cela, il y a des mobilisations, le 11

novembre, devant le musée pacifiste de Fourchambault, pour obtenir la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. Cela fait des décennies que régulièrement à l'Assemblée nationale ou au Sénat il y a des projets de loi sur la question, et puis, miracle, cette année, cela a été voté. Vous voyez, peut-être qu'un jour cela viendra. Donc il faut un peu de constance et d'abnégation en politique.

M. le Maire – Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je voudrais juste poser cette question : « Puisque l'État ne respecte pas l'engagement de compenser, que risquerions-nous à ne pas verser, finalement, ce qui est demandé par l'État pour que nous financions les écoles privées ? » Puisque l'État lui-même ne respecte pas son engagement, serait-il vraiment si risqué que cela que de ne pas faire le versement de cette subvention ?

M. le Maire – Ce que nous risquerions, si nous ne payions pas, ce n'est pas opposable aux écoles privées. Nous allons essayer d'avoir de bons rapports entre les uns et les autres. Rien n'interdirait les écoles privées de faire un recours devant le tribunal ; que nous perdrons. Vous m'avez demandé les recours. Je vais vous en faire l'inventaire tout à l'heure. Mais, un recours, c'est encore du temps et de l'argent à se défendre. Pour perdre à coup sûr, puisque, tant que la loi n'est pas changée, c'est la loi qui s'applique. Voilà donc ce que nous risquerions, et que nous n'allons pas risquer.

Par contre, cela n'empêche pas de continuer les échanges, et j'ai demandé un entretien avec le nouveau ministre de l'Éducation nationale. J'en avais parlé avec Gabriel Attal à l'époque, quand il était en charge de cela au secrétariat de la Jeunesse ; il faut que l'on arrive à faire changer la position, et que nous ayons une compensation qui soit réellement versée. Il faut distinguer la période COVID, où, effectivement, on s'était retrouvés à ne pas pouvoir justifier d'une perte pour avoir la compensation. Il faut que nous ayons une compensation systématique, par rapport aux coûts que cela représente pour la Ville de Nevers. C'est pour cela qu'il faut distinguer les deux choses que vous évoquez. Mais j'ai demandé un rendez-vous, commun, d'ailleurs, avec le Président du Conseil départemental, sur un plan d'entretien des gymnases scolaires, qui est lourd, et où il sera aussi parlé de ce sujet. Je ne peux donc pas vous en dire plus ce soir.

François Diot.

M. Diot – Vous avez bien compris que c'est une position de principe. Effectivement, il y a une loi ; elle doit s'appliquer. Ceci dit, je pense que l'on peut l'appliquer en protestant ; ce serait le minimum.

M. le Maire – Vous, vous pouvez prendre une position de principe ; nous, c'est plus compliqué.

M. Diot – C'est vrai. Mais il faudrait protester. Vous pourriez protester. Et puis vous avez l'oreille du Président de la République, donc vous devriez pouvoir avoir gain de cause.

M. le Maire – Je lui en reparlerai. Je vais le voir lors du Congrès des Maires. Je vais lui en parler, comme d'autres sujets, mais, en dehors de cela, je proteste dans mon for intérieur.

Yannick Chartier.

M. Chartier – Bonsoir, Monsieur le Maire. Je trouve que c'est quand même incroyable que des élus de la République ici se mettent à ne pas vouloir respecter les lois. On est quand même dans des

principes où il y a un parlement qui est là pour faire des lois ; on est là pour les appliquer. Cela fait partie du principe. C'est comme cela que notre démocratie est construite.

Demain, si le parlement change de couleur, il changera peut-être les lois, et ici nous serons obligés de mettre en place les dispositions résultant des lois votées par le parlement, et c'est comme cela, et c'en est ainsi. C'est ainsi que la démocratie fonctionne ; elle ne fonctionne pas dans la rue, elle fonctionne dans le parlement, elle fonctionne dans toutes les institutions, et je trouve encore dommageable ici que, dans cette institution, vous veniez critiquer encore la position de l'école libre, de l'école privée, par rapport à l'école laïque, etc.

Cela a déjà été débattu depuis des décennies. Il n'y a pas de raisons de remettre en cause cette chose-là. On peut discuter de la compensation qui n'est pas faite, effectivement ; c'est peut-être un sujet. Mais en tout cas, la réalité de l'existence de l'école privée, elle n'est pas à remettre en cause, elle est définie par la loi, elle est définie par la République. Vous remettez en cause ces fondements ; je trouve cela quand même incroyable : on en discute, là, librement, alors que cela fait partie des fondements dans lesquels on vit quand même en République.

M. Diot – Comme vous y allez, Monsieur Chartier !

Non, vous avez une définition de la démocratie qui est bizarre.

La démocratie, c'est de dire qu'on n'est pas d'accord quand on n'est pas d'accord.

M. Chartier – On ne peut pas s'opposer à la loi. La loi doit s'appliquer. Je me souviens que...

M. Diot – On peut contester la loi en démocratie.

M. Chartier – Je me souviens qu'en 2014, quand nous sommes arrivées à la Mairie, ici, vous n'appliquiez pas le jour de solidarité, par principe, parce que vous étiez contre ce jour de solidarité. La municipalité était dans un *no man's land*, dirons-nous, réglementaire par rapport à l'application ou pas. Non, on n'a pas à se poser cette question-là ; cela appartient au parlement. Au parlement, demain, si vos amis prennent le pouvoir un jour, ils décideront des lois, ils changeront des choses s'ils veulent les changer ; et nous, même si nous ne serons pas forcément d'accord, nous devons les appliquer. C'est comme cela. Dans la rue, il y a des lois qui s'appliquent aussi : quand le policier m'arrête parce que je suis allé un peu trop vite sur la route, il doit m'arrêter, bien évidemment, et je dois respecter le 30 km/h, je dois respecter le 50 km/h...

M. Diot – Vous vous égarez, Monsieur Chartier.

M. Chartier – Non, je ne m'égare pas. C'est comme ça que les choses doivent se dérouler. C'est tout.

M. Diot – Elle est belle, votre démocratie ! On a encore le droit ...

M. Chartier – C'est notre démocratie, Monsieur Diot !

M. Diot – On a encore le droit de contester les lois...

M. Chartier – Vous avez le droit de les contester. Mais ce n'est pas ici que l'on doit contester les lois. Ce n'est pas ici, ce n'est pas dans cette enceinte, que l'on doit contester les lois.

M. Diot – Ensuite, comme je vous le disais, il y a des combats, de longue haleine, qui ont été menés, et qui, un jour, ont fini par aboutir, et heureusement qu’il y a des gens qui se sont battus. Moi, je continuerai à me battre.

M. Chartier – Oui, pour l’école privée, il y a des gens qui se sont battus. Je n’ai pas de problèmes avec l’école privée ou l’école laïque ; je n’ai aucun problème de positionnement par rapport à cela, mais il y a des gens qui se battent de chaque côté. Après, il y a des moments où il y a des positionnements qui se prennent en fonction des moments de la société, et aujourd’hui notre société est ainsi. Effectivement, vous êtes contre. Vous avez le droit de le dire. Vous avez le droit de vous exprimer. Après, ne pas vouloir appliquer la loi par principe, je trouve que ce n’est pas très démocratique, c’est tout.

M. le Maire – Bien. La démocratie, c’est la richesse des avis, mais c’est vrai que la loi prime.
Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je veux juste signaler quand même à M. Chartier que ce n’est quand même pas une petite somme. Que l’on soit en droit de discuter cette somme me paraît quand même légitime quand elle ne s’adresse qu’à un nombre d’élèves qui est très restreint, et quand on voit que les moyens attribués à l’école publique sont aussi réduits aujourd’hui.

M. Chartier – J’entends que l’on puisse échanger sur la somme, mais ce n’est pas le sujet. Le sujet, c’est la loi.

M. le Maire – S’il vous plaît, Monsieur Chartier. Chacun prend la parole à son tour.
Je ne vous cache pas que cela nous arrangerait bien, de l’avoir, cette somme. Rien qu’à ce titre-là, effectivement, cela nous paraît légitime de continuer – François Diot, cela va vous plaire – le combat, pour aller chercher une forme de justice, et que les collectivités soient mieux compensées de ces coûts-là ; mais je suis d’accord.

Qui vote contre ? 6. C’est votre luxe.

Qui s’abstient ?

C’est adopté à la majorité.

Ce qui n’empêche pas que nous allons essayer quand même d’aller rappeler le bon sens des choses, et la compensation des collectivités par rapport à ces charges supplémentaires.

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

**2022-157 Convention de partenariat avec le Relais Petite Enfance de Coulanges-lès-Nevers -
Renouvellement**

Adopté à l’unanimité.

2022-158 Affiliation FOL58 – Lire et faire Lire – Année scolaire 2022/2023

Adopté à l'unanimité.

2022-159 Renouvellement convention « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) 2023-2025

- M. le Maire – Nous en sommes à la délibération n° 159 pour re-parler des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour la période 2023-2025, puisque nous avons signé une première convention en inaugurant la maison des parentalités et de la petite enfance. L'idée, c'est de s'inscrire sur la durée. Je vais laisser Guillaume Largeron rappeler le principe de ces places « crèches AVIP ».
- M. Largeron – Merci, Monsieur le Maire.
- Cette fois-ci, je pense que nous allons trouver un terrain d'entente, qui conviendra davantage aux oppositions, puisque c'est beaucoup moins polémique.
- Les crèches AVIP, ce sont des places de crèches à vocation d'insertion professionnelle. C'est lié à une convention qui est signée avec l'État, la CAF, et Pôle Emploi, et qui a vocation à offrir des possibilités de garde de leurs enfants à des personnes qui sont en recherche d'emploi ou qui intègrent une formation, afin de leur offrir la possibilité de se consacrer totalement à leurs recherches, ou totalement à la formation, pour pouvoir retrouver de l'emploi. Cela dure trois mois, et c'est reconductible encore trois mois.
- Nous étions en phase d'expérimentation cette année. Nous avons 12 places ouvertes, qui ont bien fonctionné, avec de très bons retours ; les gens sont plutôt satisfaits. Il n'y a pas de raisons de ne pas continuer. Comme nous répondons à un vrai besoin, avec un territoire qui a besoin également de trouver de la main-d'œuvre pour répondre un peu partout, eh bien aujourd'hui nous décidons de faire cela dans la durée, sur la période 2023-2025.
- M. le Maire – Effectivement, je rappelle que c'est quand même un dispositif qui est intéressant, dans le sens que cela enlève la difficulté de garde d'enfant pour les personnes en recherche d'emploi. Avec des résultats : lors de l'inauguration de la maison des parentalités et de la petite enfance, nous avons eu des témoignages de personnes qui ont confirmé l'avantage qu'elles avaient reconnu dans ce dispositif.
- Y a-t-il des questions ?
- Je pense que c'est vraiment bien que notre Ville puisse proposer cela.
- Nous parlerons prochainement de la future crèche vers l'hôpital aussi. C'est un sujet que nous avons déjà abordé rapidement. L'hôpital va acter de la cession du terrain normalement jeudi en Conseil de Surveillance.
- M. Largeron – Je vais me permettre de rajouter tout de même un élément supplémentaire. La plus grosse difficulté était principalement sur la garde après, pour les personnes qui avaient bénéficié du programme AVIP. Comme le programme AVIP est conditionné à trois mois, puis trois mois supplémentaires, il y a avait le problème de savoir ce qu'il fallait faire après cela pour la garde de l'enfant. Nous avons réussi, jusqu'à présent, à toujours trouver une solution, soit pour conserver l'accueil dans la structure, jusqu'à présent, soit pour offrir une autre solution de garde. Les parents sont très satisfaits, puisqu'aucun enfant ne s'est retrouvé à sortir du programme.

M. le Maire – Merci. Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, unanimité. Oui, je précise que nous votons sans la voix de Christine Kronenberg, qui ne prend pas part au vote. Donc, à l'unanimité, sans la voix de Christine Kronenberg.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2022-160 Mise à jour du règlement des services et établissements d'accueil de la Petite Enfance

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2022-161 Partenariat de la médiathèque Jean-Jaurès avec la ludothèque Arc-en-Ciel du Centre Social Vertpré

M. le Maire – Corinne Mangel va prendre la parole pour le partenariat de la médiathèque Jean-Jaurès avec la ludothèque Arc-en-Ciel du Centre Social Vertpré.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous. Je vais présenter de manière très synthétique cette délibération.

En effet, la médiathèque Jean-Jaurès est un lieu, comme tout le monde le sait, de convivialité et d'échanges, créant des liens entre les usagers de façon intergénérationnelle. Cette médiathèque a déjà accueilli des ateliers jeux, entièrement gérés par les agents de la ludothèque Arc-en-Ciel, ludothèque du Centre Social Vertpré.

Ce Centre Social dispose d'un très riche patrimoine ludique, pouvant répondre aux attentes, selon les caractéristiques du public.

Le Centre Social Vertpré s'engage à animer en autonomie des séances de jeux. Je rappelle qu'il y a déjà eu une séance, notamment une animation qui s'est appelée « Prêt à jouer ? » qui a rencontré un très vif succès.

Ce Centre Social Vertpré s'engage donc à animer en autonomie des séances de jeux comme il l'a déjà fait, pour assurer des transactions de prêts de jeux, à destination des usagers de la médiathèque. Cette action sera mensuelle, selon un calendrier pré-établi.

Le partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre Social Vertpré pour cette action est conclu du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, ceci renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Je précise que tous les engagements pris ci-dessus, comme je vous les ai énoncés, sont sans aucune contrepartie financière de part et d'autre.

Le projet de convention a été joint à cette délibération. Je vous propose d'en approuver les termes, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2022-162 Lancement de la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire – Guy Grafeuille va prendre la parole pour évoquer le lancement d'une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

M. Grafeuille – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nevers a été légèrement modifié à la marge pour tenir compte d'erreurs matérielles qui avaient été constatées. C'était une procédure assez rapide. Après cinq ans d'entrée en vigueur, nous avons convenu qu'il fallait revoir le PLU, et faire une modification. Nous avons deux solutions : soit nous faisons une révision normale, importante ; soit nous faisons une révision allégée.

Je rappelle que, quoi que nous fassions aujourd'hui, nous aurons de toute façon à y revenir, sur le PLU, puisqu'il y a d'autres documents d'urbanisme qui conditionnent le contenu du PLU, qui, eux-mêmes vont être révisés : il y a le SCoT, et, au-dessus, il y a le SRADDET, document régional d'aménagement territorial. Tout cela va nous emmener sans doute à revoir en profondeur le PLU de la Ville dans peut-être deux ans ou trois ans. Ce n'était donc pas la peine de se lancer dans une révision longue, puisque cela prenait au moins deux années et demie, ou trois ans. Nous avons donc choisi une procédure allégée, qui devrait durer entre sept et douze mois, alors que, là, il faut deux ans, comme je viens de le dire, en temps normal.

Le projet doit faire l'objet d'une « consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) » (3 mois minimum), alors que la révision allégée n'impose qu'un « examen conjoint » du projet par l'État, la commune et certaines personnes publiques associées qui sont mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme. Nous avons quand même essayé de définir des objectifs, pour faire quelque chose quand même qui tienne la route, et ces objectifs devront être poursuivis dans le cadre de la révision allégée du PLU. Je les cite :

- Maîtriser les implantations commerciales afin de conforter le tissu commercial du centre-ville,
- Mieux encadrer les évolutions de l'habitat (vacance, habitat illégal) sur le territoire,
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager par le recensement de ce dernier et sa traduction au travers d'une charte architecturale et paysagère en cours d'élaboration,
- Intégrer les dernières évolutions réglementaires dans le PLU. Je rappelle qu'il y a plusieurs lois qui sont sorties, et qui vont nous obliger à revoir également la copie.
- Préserver les espaces naturels, les continuités écologiques ainsi que les espaces dédiés à l'agriculture,
- Favoriser l'accessibilité et la compréhension du PLU par les usagers. C'est vrai que le citoyen est un peu perdu ; on a un peu, en quelque sorte, un millefeuille de documents d'urbanisme, et le citoyen *lambda* ne s'y retrouve pas du tout.

Les orientations définies ci-dessus constituent la phase actuelle de la réflexion communale. Elles pourront évoluer, être complétées, éventuellement revues ou précisées en fonction des études effectuées dans le cadre de la révision allégée du PLU et de la concertation.

Il y a quelque chose qui va devenir rare ; ce sont les lotissements. Je pense que le dernier lotissement sur Nevers sera sans doute le lotissement de La Pétrôle. Dans les communes aux alentours, il y a à Coulanges, par exemple, un très gros lotissement. Avec les textes qui sont sortis, et les contraintes qui nous sont imposées, et notamment la loi « zéro artificialisation », eh bien je pense qu'il n'y aura pratiquement plus de lotissements.

Je vais vous lire la délibération très rapidement. Si vous avez des questions, vous pourrez me les poser ensuite.

Exposé,

Vu l'article L 153-34 du Code de l'urbanisme relatif à la révision allégée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui peut être mise en œuvre dès lors qu'il est prévu « un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ne comporte pas de graves risques de nuisance. »,

Considérant l'intérêt pour la commune, je vous propose :

- de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nevers,
- d'approuver les objectifs ainsi développés ci-dessus,
- D'ouvrir la concertation, prévue aux articles L103-3 et L103-4 du Code de l'urbanisme et d'en définir les modalités suivantes :

Durée de la concertation :

- a) La concertation se déroulera pendant la phase d'élaboration du projet de révision allégée du PLU.
- b) Le bilan de concertation sera établi par le Conseil municipal lors de l'arrêt du projet de révision du PLU.

Moyens d'information :

- a) Affichage de la délibération prescrivant la révision allégée.
- b) Tenue du dossier de révision allégée à la disposition du public, en mairie et sur le site internet de la Ville.
- c) Présentation au public des objectifs et de la finalité de la procédure au travers d'une réunion publique.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- a) La réunion publique permettra d'engager le dialogue.
- b) Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les modalités de concertation seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Il s'agit :

- de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette révision allégée du PLU à un bureau d'études en urbanisme (obligatoire).
- de solliciter l'État afin qu'une dotation, au titre des articles au titre des articles L.132-15 et suivants du Code de l'urbanisme, soit allouée à la commune pour participer au financement des frais nécessaires à la réalisation de cette révision allégée du PLU,

- d'associer les personnes publiques mentionnées aux articles L 123-7 du Code de l'urbanisme,
- de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme,
- de m'autoriser à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée du PLU.

Ce que je voudrais dire, c'est que j'espère qu'il y aura plus de monde qu'à l'accoutumée, parce que, quand on regarde les registres, il y a très peu de personnes qui se déplacent, – je le déplore, d'ailleurs – ; et souvent, quand les gens viennent nous voir, c'est trop tard. C'est-à-dire que le PLU a été adopté, et que la révision a été faite ; et ils viennent ensuite dire qu'ils ont un problème. Il faut faire le nécessaire, et dire aux gens que c'est pendant cette procédure qu'il faut nous signaler des choses les concernant ; après, c'est trop tard. Je déplore qu'il y ait si peu de monde qui s'intéresse à cela, parce que cela a une incidence très importante sur la délivrance, ensuite, des actes d'urbanisme, et notamment des permis de construire.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Cela va nous permettre une adaptation, par rapport au PLU que nous avons pris, de certaines situations, sans remettre les grands principes en cause. En général, les gens s'y intéressent quand ils ont un intérêt particulier sur un point qui peut survenir parfois un peu tard, mais c'est comme cela.

Dans ces cas-là, nous votons cette révision allégée du PLU.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2022-163 Partenariat Ville de Nevers / Comité Départemental Rugby 58 « Faites du rugby »

M. le Maire –

Yannick Chartier va prendre la parole sur la partie « Sport et bien-être », pour évoquer « Faites du rugby », et notamment le train du rugby pour la coupe du monde 2023, qui sera à Nevers, dès demain.

M. Chartier –

Dès demain, oui. Tout à fait, Monsieur le Maire. Où tout le monde est invité à venir fêter le rugby et la coupe du monde.

Je vais lire la délibération.

Considérant que dans le cadre de l'arrivée à Nevers le 9 novembre 2022 du train du « France 2023 Rugby Tour », le Comité départemental de Rugby de la Nièvre organise un village,

ouvert à tous, d'animations et d'initiation, intitulé « faites du rugby », sur le parvis des gares SNCF et routière.

Considérant que ces deux événements à destination du grand public contribueront à l'animation et la promotion du territoire de l'agglomération de Nevers.

Considérant que la Ville de Nevers apporte un soutien logistique et technique en mobilisant du personnel et du matériel au bénéfice de l'organisateur afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation.

Considérant que ces contributions apportées à titre gracieux par la Ville de Nevers au Comité départemental de Rugby de la Nièvre sont définies dans une convention de partenariat conclue entre la collectivité et le Comité départemental de la Nièvre de rugby.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3 du 28 octobre.

Un beau moment, demain. Si vous avez le temps de passer demain à la gare de Nevers faire la « fête du rugby » ...

M. le Maire –

Bien. S'il n'y a pas d'intervention, nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-164 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Académie de Boxe Citoyenne : soutien à l'organisation du gala de Boxe 2022

M. le Maire –

La délibération n° 164 concerne le soutien à l'organisation du gala de boxe.

M. Chartier –

Nous renouvelons le gala que l'association Académie de Boxe Citoyenne propose encore cette année, au mois de décembre, et qui avait été un succès l'année dernière. Nous soutenons cette association pour ce gala et cette manifestation, qui avaient fait salle pleine l'année dernière.

Considérant que l'association sportive « Académie de Boxe Citoyenne » organise le samedi 17 décembre 2022 un gala de boxe à la Maison des Sports ;

Considérant que cet événement proposera aux Neversois une soirée de rencontres de boxe de niveau national et international et permettra de mettre en valeur les activités et les boxeurs du club ;

Considérant l'intérêt de ces manifestations pour l'animation et l'attractivité du territoire.

Je vous demande :

- d'autoriser la collectivité à verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Académie de Boxe Citoyenne pour l'organisation de cet événement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant la mise à disposition de locaux et le soutien logistique nécessaire à la réalisation de l'action.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3 le 28 octobre.

Il y aura 12 combats, dont deux combats pro, ce soir-là, le 17 décembre, à la Maison des Sports.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est donc un soutien à ce gala.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-165 Partenariat Ville de Nevers / SASU « La French Run », Nevers Marathon – Année 2022

M. le Maire – La délibération n°165 concerne le partenariat de la Ville de Nevers et de la French Run pour le marathon qui se tiendra le dernier week-end de novembre.

Yannick Chartier.

M. Chartier – Considérant que la société anonyme par actions simplifiées (SASU) « La French Run », représentée par M. Antoine De Wilde, Président et fondateur de la société, organise, les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022, la manifestation sportive « Nevers Marathon By Plus», déclinée en 4 épreuves de courses à pied ;

- un Marathon kids, samedi 26 novembre 2022 : trois courses enfants (1 000 m pour les enfants nés entre 2012 et 2016 ; éveil athlétique, poussins garçons et filles), 2 000 m pour les enfants nés entre 2010 et 2011 (benjamins garçons et filles), 3 000 m pour les enfants nés entre 2008 et 2009 (minimes garçons et filles). Départ à 11 h, sur le circuit de Nevers Magny-Cours.

- un Ekiden, samedi 26 novembre 2022 : course chronométrée en relais par équipe de six coureurs qui doivent successivement parcourir les distances suivantes : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et pour finir 7,195 km. Départ à 12 h. Epreuve entièrement sur le circuit de Nevers Magny-Cours.

- un Marathon, dimanche 27 novembre 2022 : course à pied de 42,195 km, en individuel, chronométrée, parcours labellisé. Départ à 9 h du circuit de Nevers Magny-Cours. Arrivée à Nevers, place de la Résistance.

- un Semi-Marathon, dimanche 27 novembre 2022 : course à pied de 21 km, en individuel et chronométrée. Départ à 9 h du Domaine du Grand bois à Gimouille, arrivée à Nevers, place de la Résistance.

Considérant que cet évènement rassemble plusieurs centaines de participants et publics, et contribue à l'animation et la promotion du territoire de l'agglomération de Nevers ;

Considérant que l'organisateur a sollicité auprès de la Ville de Nevers une aide technique dans l'organisation de cette manifestation sportive ;

Considérant que la Ville de Nevers a souhaité répondre favorablement en apportant un soutien logistique et technique, apportant son personnel et son matériel au bénéfice de l'organisateur privé afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation au bénéfice du territoire ;

Considérant que ces contributions apportées à titre gracieux à la société « La French Run » par la Ville de Nevers sont définies dans une convention de partenariat conclue entre la collectivité et l'organisateur ;

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3 du 28 octobre.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Pour les délibérations précédentes, il était question de sport amateur, et, là, c'est une question de sport événementiel : on va aider une entreprise à organiser un événement qui aura lieu en partie sur notre commune. Il est écrit dans la convention que « *la Ville de Nevers apporte un soutien logistique et technique en mobilisant son personnel* ». C'est vrai que ce n'est pas un soutien financier, puisque la municipalité ne lui octroie pas d'aide financière directe ; ce ne sont que des encarts publicitaires, des prêts de plans, de la mise à disposition d'agents, des kakemonos, etc.

Il est écrit dans la convention : « *L'ensemble des coûts sera valorisé post-manifestation* ». Comme elle a déjà eu lieu en 2021, j'imagine que vous avez un ordre d'idée de l'ensemble des coûts. Pourriez-vous nous le préciser ? Parce qu'à ma connaissance, nous n'avons eu aucun document comptable sur le marathon 2021.

J'en profite pour rappeler que l'Agglomération de Nevers reverse déjà 40 000 € à la French Run pour ce week-end marathon, et, déjà, à l'Agglomération, j'avais souligné le fait que nous n'avions pas de budget prévisionnel pour l'utilisation de cet argent public, sachant que la French Run a aussi les aides versées par les mairies des villages traversés par les marathoniens et les marathoniennes, des aides pour sa boutique, pour ses autres manifestations, et ce, dans un contexte de restrictions budgétaires, comme vous nous le rappelez.

D'ailleurs, vous nous dites souvent, Monsieur Thuriot, que les subventions ne sont pas de droit. C'est vrai. J'ose donc imaginer que M. De Wilde, avec sa grande expérience, et les nombreux événements qu'il organise, devrait arriver à un équilibre budgétaire, ou, en tout cas, demander un peu moins d'aides par les temps qui courent.

Enfin, c'est l'occasion de préciser que ce serait bien que cette entreprise respecte au mieux les valeurs que nous défendons au sein de cette enceinte, notamment une attention aux déchets ; il y a de plus en plus de courses qui font attention aux déchets. Or, pour la French Run, cela ne paraît pas être leur élément principal (pas de toilettes à l'arrivée, les ravitaillements qui ne sont pas écolos), et qu'elle veille au respect de la parité, notamment au moment de la publication des résultats et des photos.

Merci de votre attention.

M. le Maire –

« *Par les temps qui courent* », je ne sais pas si c'était un jeu de mots. Mais, plus sérieusement, vous vous trompez ; je me permets de vous le faire remarquer. L'arrivée se fera sous la Porte de Paris, donc à côté des toilettes qui sont situées rue des Francs-Bourgeois, qui semblent être ignorées par beaucoup.

Deuxièmement, pour, de temps en temps, courir dans ce cadre événementiel, je sais qu'il y a des zones pour jeter les gobelets, qui sont près des poubelles, et elles seront ramassées par les acteurs qui accompagnent.

Mme Gerbe – Ce ne seront pas des gobelets ; ce sont de petites bouteilles d'eau.

M. le Maire – Je me permets – je ne sais pas si vous faites cette course, mais je la fais régulièrement – de dire que ce sont principalement des gobelets, qui sont pré-remplis, soit avec de l'eau, soit avec une boisson marron qui pétille, et les gobelets sont ramassés après. C'est le souvenir que j'en ai.

Je sais, pour en avoir parlé à plusieurs reprises avec Antoine De Wilde, qu'il porte une attention particulière, justement, à ce que ce soit biodégradable, et que soit sur un périmètre restreint. L'ensemble des bénévoles qui l'accompagnent pour l'aider à cet événement sont sensibilisés à ramasser les éléments sur le trajet, et les coureurs, pour ce que j'en vois, font un effort pour ne pas jeter n'importe où. Si vous courez aussi, vous le savez.

Pour le reste, je ne sais pas si Yannick Chartier a quelques éléments financiers, ou de retours de l'évènement de l'année dernière. Ce sont des évènements qui sont porteurs d'attractivité pour notre ville. Je souhaiterais d'ailleurs que l'on communique davantage sur les retombées que cela a, puisque, notamment, sur le marathon, beaucoup de gens viennent d'ailleurs, et passent aussi un temps sur le territoire. Nous accompagnons, au niveau de la Ville de Nevers, par des moyens humains et en matériels, et par l'Agglomération, par des moyens financiers. C'est comme cela chaque année ; nous essayons d'être sur des coûts raisonnables, mais c'est aussi ce qui concourt à l'attractivité, et à la reconnaissance de Nevers comme une ville du running.

Yannick Chartier, avez-vous quelques éléments à nous fournir ?

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire.

Oui, pour compléter vos propos, déjà je voudrais dire quand même qu'à la Commission 3, vous n'étiez pas présents, le vendredi 30. En général, c'est bien de pouvoir y poser ces questions-là. Cela nous permet, si vous avez des demandes de détails, de vous les amener pour le Conseil.

Pour 2021, on était à 55 000 € en termes de valorisation de l'aide logistique et technique. Pour cette année, je ne sais pas. On verra. Le calcul se fait après coup, et on ne peut pas savoir exactement combien on va engager de dépenses pour cela, bien que l'on ait une idée. Je pense que l'on sera autour de cette même somme.

Après, vous l'avez noté, nous n'avons pas versé d'argent à la French Run, pour cet évènement. Toute l'année, effectivement, c'est une société qui est très créative, qui propose beaucoup de choses, qui nous fait part de beaucoup de projets, sur lesquels on ne va pas forcément sur tous ; nous ne finançons pas forcément tous les projets, comme le marathon, pour la Ville de Nevers.

Après, comme Monsieur le Maire le disait, c'est un évènement qui ramène beaucoup de monde. Le marathon, c'est une culture. Les marathoniens viennent de toute la France, voire d'ailleurs, pour courir le marathon. En plus, c'est une épreuve qui s'installe, et que l'on attend dans le paysage. Il commence à prendre sa place dans un calendrier annuel de marathons, et c'est tant mieux, et c'est très bien pour la ville. J'aimerais avoir plus de sociétés comme ça qui viennent nous proposer ce type d'évènements ; où nous n'avons pas forcément de financements à donner, mais où l'on offre un peu d'apports en termes logistiques, où l'on offre un certain nombre de choses. Des sociétés dans d'autres sports, ou même dans ce sport-là. Cela pourrait être intéressant... Je n'ai pas de critiques particulières à faire à la French Run. Je pense que c'est vraiment une chance pour nous.

M. le Maire – J'ajoute deux choses.

D'abord, vous le savez, le marathon de Nevers Agglomération est le seul qui s'est tenu en France, voire peut-être dans le monde, au deuxième semestre 2020, puisque nous avons pu le renfermer dans le circuit de Nevers Magny-Cours et donc remplir les exigences sanitaires au moment du second confinement.

Deuxièmement, peut-être avez-vous suivi le marathon de New York, qu'ont couru Antoine De Wilde et une équipe qu'il avait formée ; l'équipe TV qui commentait le marathon de New York a cité le marathon de Nevers Agglomération à venir. Donc, c'est aussi, en termes d'image de notre territoire, un plus dont nous bénéficions directement ou indirectement.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – C'est juste une petite remarque, parce que cela fait deux fois que l'on nous parle de nos absences en Commission, et je trouve que c'est un peu dommageable, parce que je suis quand même assez présente.

M. le Maire – C'est noté. Après, ce n'est pas un reproche, et on fait comme on peut, mais il y a un certain nombre de questions sur les décisions du Maire qui peuvent être abordées en Commission. Mais cela peut arriver de ne pas pouvoir être présent. Dont acte.

Sur cet évènement, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous le votons à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-166 Manifestation du Centenaire du Cercle Nevers Escrime – Demande exceptionnelle de subvention

M. le Maire – Nous allons terminer les délibérations avec la manifestation du Centenaire du Cercle Nevers Escrime, et une subvention exceptionnelle qui est demandée.

M. Chartier – Une belle manifestation pour cette fin d'année.

Le Cercle Nevers Escrime va célébrer son centenaire les 26 et 27 novembre. Cela comporte l'organisation d'un tournoi « exhibition » avec la présence de plusieurs membres de l'équipe de France d'épée masculine, championne du monde 2022 au Caire, dont Romain Cannone, champion olympique 2020 et du monde 2022, et par ailleurs la venue de Paul Allègre, champion d'Europe moins de 23 ans 2019 et ambassadeur de la Ville de Nevers.

Pour cela, le Cercle Nevers Escrime sollicite auprès de la Ville de Nevers une aide financière de 3 000 € pour l'organisation de ce week-end de festivités.

M. le Maire – Merci bien. Y a-t-il des questions ?

Nous aurons effectivement à nouveau la venue de l'équipe de France féminine.

M. Chartier – Une autre fois, oui.

M. le Maire – Une autre fois.

Et puis il y a des travaux de rénovation des pistes, financés par l'Agglomération.

Le sport d'escrime reste quand même ancré historiquement à Nevers.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Question orale

M. le Maire – Vous avez, au niveau de votre groupe, une demande. Une question orale, je crois.

M. Diot – Oui, Monsieur le Maire, c'est une question orale.

Monsieur le Maire,

À plusieurs reprises, ces derniers mois et ces dernières années, nous avons mis en cause les méthodes de management et de gestion du personnel à la Ville de Nevers, ce que vous avez toujours contesté.

Pouvez-vous, comme vous vous y êtes engagé, informer le Conseil municipal de l'ensemble des jugements prononcés dans plusieurs affaires récentes, suite aux recours déposés par les agents municipaux devant le tribunal administratif et en cour d'appel ? Plus particulièrement, pouvez-vous nous informer des jugements prononcés suite à trois recours relatifs à trois dossiers différents, intentés par M. Denis Prin, par Mme Sandrine Dubourg, et Mme Anne-Marie Martin ?

M. le Maire – Mais je m'y étais engagé ; je le fais régulièrement au fil de l'eau, et, vous avez raison, il est bien que l'on fasse un petit point. Je vais vous faire un point complet, qui va vous montrer que je ne suis pas le méchant maire qui maltraite les agents, qui ne sont pas tous partis en courant.

Cela faisait longtemps quand même que vous nous aviez économisé ces allusions à la maltraitance à l'égard des agents, qu'évidemment je considère comme absolument infondées. Soit vous avez des éléments, et quelqu'un dépose plainte contre la commune, voire même contre moi à titre personnel, si je suis maltraitant vis-à-vis des agents ; soit on n'en parle pas, parce que je trouve que c'est particulièrement injuste, et particulièrement désobligeant aussi avec les agents qui s'occupent des personnels dans le cadre des ressources humaines. Et je pense d'ailleurs que, si notre équipe et moi-même, et l'élu en charge des ressources humaines, étions maltraitants, les agents eux-mêmes qui s'occupent des ressources humaines ne manqueraient pas de soutenir leurs collègues, et de le faire savoir autrement. C'est donc de l'affirmation gratuite, et je vais vous le prouver, d'ailleurs.

J'ai donc demandé un point complet, depuis 2019.

En 2019, un recours est mis en place par Mme Anne-Marie Martin, qui demande pas moins de 103 656 €, dommages et intérêts. Elle sera déboutée. Elle fera appel, et un arrêt de la cour d'appel de Lyon va recevoir très partiellement la requête puisque Mme Martin va obtenir 2 000 €, et non pas 103 000 € de dommages et intérêts, et 1 200 € d'article L 761-1 du Code de justice administrative, qui correspond aux frais de procédure.

Mme Simonian fait un recours le 20 juin 2019, suite à la non-reconduction de son contrat à durée déterminée. Rejet de sa requête.

Mme Christine Gonzalez va faire un recours, en demandant sa réintégration. Elle va être déboutée le 17 octobre 2019.

Mme Christine Gonzalez va faire une demande indemnitaire suite à une radiation des cadres de la fonction publique d'un agent de la Ville de Nevers. Elle va être déboutée par jugement du 31 octobre 2019.

À nouveau Mme Sona Simonian va demander l'annulation d'un rejet de demande indemnitaire. Je rappelle que c'était une contractuelle, et que, comme contractuelle, la personne n'a pas vocation à imposer de rester et de devenir titulaire et fonctionnaire ; cela ne se passe pas comme cela. Elle va être à nouveau déboutée.

Son conjoint, M. Tony Chardon va voir son contrat de travail non reconduit. Il va faire un recours. Il sera débouté le 26 janvier 2021.

M. Gérard Brunery va faire un recours le 10 janvier 2020, en refus de reconnaissance de maladie professionnelle. Il va être débouté par ordonnance du 28 septembre 2020.

M. Denis Prin va demander l'annulation de la décision portant mobilité du requérant au poste d'assistant de direction à la Direction des Proximités. Il va obtenir satisfaction, étant replacé juridiquement dans le cadre de son précédent poste jusqu'à la date de son départ de la collectivité, avec une condamnation au paiement d'une somme de 3 000 €, au titre de l'article L 761-1.

M. Denis Prin va faire un autre recours, en annulation de la décision de prolongation de suspension de sanction du requérant. Il va obtenir satisfaction par jugement du 2 juin 2022, qui va annuler la décision, et condamner à 1 300 € au titre de l'article L 761-1.

Mme Sandrine Dubourg va demander l'annulation de l'arrêté portant nomination d'un personnel en qualité de DRH. Sa requête va être acceptée, et elle va obtenir 1 500 € au titre des frais de procédure.

M. Denis Prin va demander l'annulation de sa décision portant nomination par mutation interne en qualité de responsable de l'équipe balayage mécanique. Il va obtenir satisfaction, avec une reconstitution de ses droits.

M. Denis Prin va à nouveau porter un litige le 10 janvier 2022 pour la régularisation de son compte épargne temps, en faisant une demande qui n'est appliquée pour personne à la Ville de Nevers. C'est en cours d'instance.

Mme Sandrine Dubourg va demander l'annulation de l'arrêté portant nomination d'un personnel en qualité de DRH, et injonction de déclaration de la vacance du poste. Sa requête va être rejetée. Sachant que le jugement est susceptible d'appel jusqu'au 7 décembre 2022.

Je rappelle que nous avons un effectif de pas loin de 1 000 agents au total, en tenant compte des agents aussi du CCAS ou de ceux qui sont passés du CCAS à la Ville ; peut-être un peu moins maintenant avec les transferts à l'Agglomération. Il faut donc remettre cela aussi à proportion du nombre d'agents. Donc vous voyez que l'on n'est pas à 50 % de gens maltraités. Et puis ce n'est pas parce que l'on obtient satisfaction sur un jugement que l'on est maltraité ; je précise qu'il n'y a eu aucune condamnation de la Ville de Nevers pour ce motif.

Donc, si je compte bien, et vous comptez avec moi, si l'on prend de façon exhaustive l'ensemble des recours depuis le 8 janvier 2019, il y a eu 8 déboutés, 4 jugements positifs, et un entre les deux, puisque ce n'est qu'une réception partielle de la requête.

Donc vous voyez que la Ville est loin d'être en majorité condamnée suite aux recours auxquels elle fait face, comme d'ailleurs toutes les collectivités de France.

Voilà, vous avez la situation sur trois ans en arrière.

Bien. Je crois que nous avons fait le tour des délibérations et des sujets.

Yannick Chartier.

M. Chartier – Je dois faire un rectificatif par rapport à une somme que j'ai donnée. Je dois avoir un problème de lecture ; j'irai voir un ophtalmologiste prochainement. Ce n'est pas 55 000 € que nous donnons au niveau logistique pour le marathon, mais c'est 5 520 €. J'ai mal lu mon téléphone, et je crois que je vais devoir prendre un rendez-vous prochainement.

M. le Maire – Surtout que cela n'a choqué personne. À croire que nous sommes riches !

M. Diot – Là, cela nous semble faible, au vu du barriérage, des kakemonos, etc. Nous ne remettons pas en cause, mais vérifiez que vos lunettes ne vous ont pas à nouveau abusé... ou alors c'est votre calculatrice.

M. Chartier – Non, on me donne des chiffres, mais effectivement je vais regarder. En tout cas, je vous ferai le point pour cette année pour le marathon. J'y serai attentif, pour que, la prochaine fois, vous ayez ce chiffre.

M. le Maire – Voilà. Je vous annonce aussi que nous aurons le plaisir d'accueillir, lundi prochain à 9 h 00, le ministre de l'Industrie, Laurent Lescure, qui vient annoncer le plan France Rebond Industrie dans la Nièvre, notamment dans le secteur automobile. Il sera aussi à l'ISAT. Nous accueillerons à midi en plus le ministre des Transports Clément Beaune, avec lequel nous échangerons notamment sur des sujets comme l'aéroport, le train, et la suppression scandaleuse des trains Nevers-Dijon en 2 heures 07 minutes, à l'heure où l'on nous incite à prendre les transports collectifs, notamment, mais pas seulement, car il y aura un certain nombre d'autres sujets.

Nous allons lever cette séance du Conseil municipal.

Je rappelle que la prochaine se fera juste après que j'aurai signé la vente du centre des expositions entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, c'est-à-dire le 13 décembre ; nous nous retrouverons au même endroit, à la même heure.

Bonne soirée à vous.

M. le Maire lève la séance à 20 h 44.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Guillaume LARGERON

Rose-Marie GERBE

Denis THURIOT

